

# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Stratégie - déclinaison par EPCI

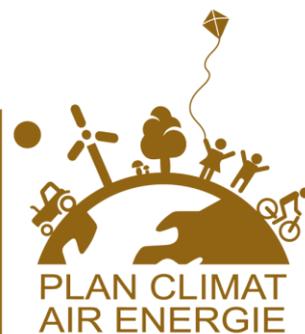


Rapport – version initiale

Dossier 19010109 01/07/2022	 auddicé environnement	 CITEPA
réalisé par	Auddicé Environnement ZAC du Chevalement 5 rue des Molettes 59286 Roost- Warendin <b>03 27 97 36 39</b>	42 rue de Paradis 75010 Paris <b>01 44 83 68 83</b>

# Plan Climat Air Energie Territorial

Stratégie - déclinaison par EPCI



Rapport – version initiale

PETR Cœur des Hauts-de-France

Version	Date	Description
Rapport – version initiale	01/07/2022	Stratégie du PETR

	Nom - Fonction	Date
Rédaction	Garance ANDRIN – Chargé d'étude - AUDDICE	
Rédaction	Coline WALLART – Cheffe de projet - AUDDICE	

## TABLE DES MATIERES

Objectifs réglementaires .....	6
<b>CHAPITRE 1. SCENARIOS STRATEGIQUES .....</b>	<b>7</b>
1.1 Réduction de la consommation d'énergie .....	9
1.1.1 Diagnostic des consommations d'énergie .....	9
1.1.2 Engagement du territoire du PETR .....	10
1.1.3 Déclinaison des objectifs par EPCI .....	12
1.1.4 Synthèse des objectifs stratégiques de consommation d'énergie du PETR .....	16
1.2 Augmentation de la production d'énergie renouvelable .....	17
1.2.1 Diagnostic de la production d'énergie renouvelable .....	17
1.2.2 Engagement du territoire du PETR .....	18
1.2.3 Déclinaison des objectifs par EPCI .....	19
1.2.4 Synthèse des objectifs stratégiques de production d'énergie renouvelable du PETR .....	23
1.3 Réduction des émissions de gaz à effet de serre .....	24
1.3.1 Diagnostic des émissions de gaz à effet de serre .....	24
1.3.2 Engagement du territoire du PETR .....	25
1.3.3 Déclinaison des objectifs par EPCI .....	26
1.3.4 Synthèse des objectifs stratégiques d'émissions de GES du PETR .....	30
1.4 Réduction des émissions de polluants atmosphériques .....	31
1.4.1 Diagnostic des émissions de polluants atmosphériques .....	31
1.4.2 Engagement du territoire du PETR .....	33
1.4.3 Déclinaison des objectifs par EPCI .....	33
1.4.4 Synthèse des objectifs stratégiques d'émissions de polluants atmosphériques du territoire du PETR .....	37
1.5 Augmentation de la séquestration de carbone .....	38
1.5.1 Diagnostic de séquestration du carbone .....	38
1.5.2 Engagement du territoire du PETR .....	39
1.5.3 Déclinaison des objectifs par EPCI .....	40
1.5.4 Synthèse des objectifs stratégiques de séquestration carbone du PETR .....	43



## PREAMBULE

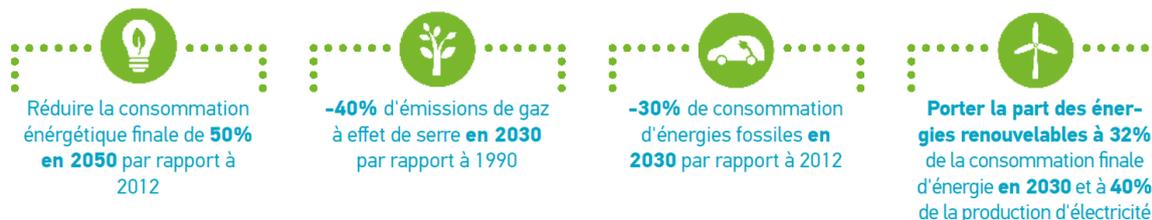
---

Les trois EPCI du PETR ont fait le choix d'élaborer leur PCAET de manière mutualisée en profitant de l'appui en ingénierie du PETR Cœur des Hauts-de-France. Toutefois, n'ayant pas souhaité transférer la compétence d'élaboration du PCAET au pôle d'équilibre territorial, il est nécessaire de pouvoir retrouver pour chaque EPCI tous les éléments constituant son PCAET propre, chaque Communauté de Communes obligée restant en charge de son PCAET et de sa mise en œuvre. Le présent rapport correspond donc à un document mutualisé des éléments chiffrés propres à chaque EPCI. Celui-ci a été rédigé à partir des données existantes à la maille des EPCI et à partir d'hypothèses de répartition en l'absence de données.

## Objectifs réglementaires

La réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) intervient dans un cadre réglementaire, intégrant des objectifs à l'échelle nationale.

La **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte** (TECV)<sup>1</sup> de 2015 fixe des objectifs à l'horizon 2030 et 2050 dont :



La **Stratégie Nationale Bas-Carbone**<sup>2</sup> (SNBC) définit la marche à suivre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle de la France. Elle orchestre la mise en œuvre de la transition vers une économie bas carbone, via ces objectifs :

- 40% de ses émissions totales en 2030 par rapport à 1990,
- 83% de ses émissions totales en 2050 par rapport à 1990 (Facteur 6).

Le **Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques**<sup>3</sup> (PREPA) fournit des objectifs nationaux de réduction des émissions par polluant à horizon 2020 et 2030.

Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires** (SRADDET) de la Région Hauts-de-France a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020. Il propose les objectifs suivants :

- Consommation d'énergie par rapport à 2012 : réduction de 16% d'ici 2021, 23% d'ici 2026 pour viser 50% d'ici 2050,
- Emissions de GES par rapport à 2012 : réduction de 20% d'ici 2021, 30% d'ici 2026 pour viser le facteur 4 d'ici 2050,
- Emissions de polluants atmosphériques : les objectifs du SRADDET visent six polluants, et sont ceux du PREPA.

<sup>1</sup> <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte>

<sup>2</sup> <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

<sup>3</sup> <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques-publiques-reduire-pollution-lair>

# CHAPITRE 1. SCENARIOS STRATEGIQUES

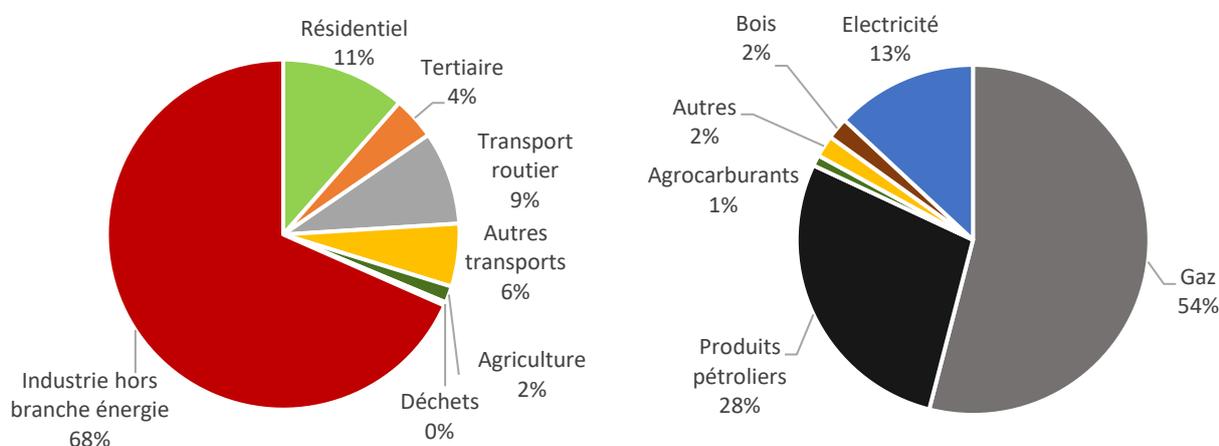


## 1.1 Réduction de la consommation d'énergie

### 1.1.1 Diagnostic des consommations d'énergie

La consommation énergétique annuelle atteint 4 918 GWh en énergie finale pour une dépense globale d'environ 343 millions d'euros. Cette consommation élevée est due à la forte part de l'industrie dans le bilan (68 % des consommations). Le résidentiel et le transport routier sont les autres secteurs consommateurs d'énergie (11% et 9% respectivement).

En ce qui concerne le mix énergétique du territoire, les besoins en gaz sont prédominants (54 % environ), suivis des produits pétroliers (28 %). La demande en gaz est directement liée aux besoins des entreprises. Quant aux produits pétroliers, ceux-ci apparaissent surtout dans les transports, et les logements. 30% des ménages du territoire sont en situation de précarité énergétique.



**Figure 1.** Répartition de la consommation énergétique par secteur et par combustible

Les données issues du diagnostic de l'Etude de Planification Energétique montrent que les 3 EPCI, composant le PETR Cœur des Hauts-de-France, ont des profils de consommation par secteur différents : ils sont présentés sur le graphique ci-dessous. La Communauté de Communes de l'Est de la Somme se démarque particulièrement avec une consommation très importante du secteur de l'industrie hors branche énergie de près de 2 500 GWh. La consommation d'énergie du PETR se répartit de la manière suivante, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme correspond à 59% de la consommation totale du PETR (2 902 GWh) contre 27% (1 328 GWh) pour la Communauté de Communes de la Haute Somme et 14% (688 GWh) pour la Communauté de Communes Terre de Picardie.

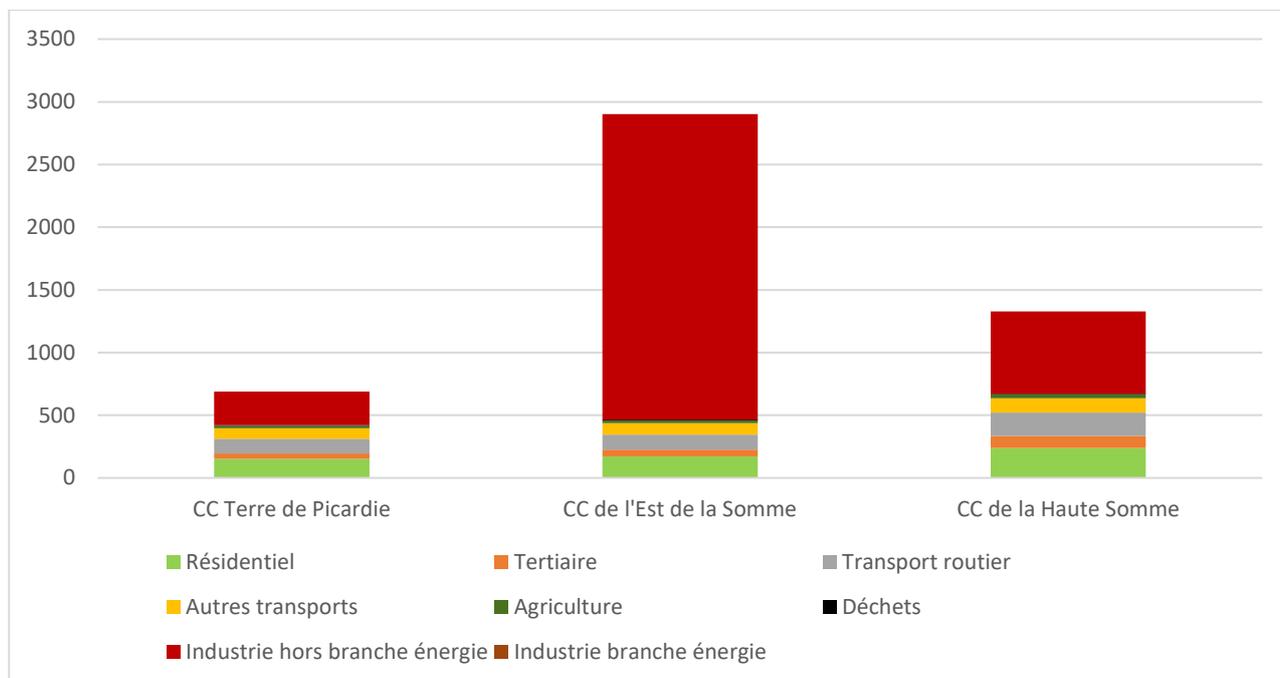


Figure 2. Répartition des consommations d'énergie par EPCI et par secteur au sein du PETR (GWh)

### 1.1.2 Engagement du territoire du PETR

Le territoire du PETR vise en 2050 une réduction de sa consommation totale d'énergie de **39% par rapport au niveau de 2010, ou -27% par rapport à 2015**. Cette stratégie permet de s'approcher grandement de l'objectif de 40% de diminution de consommation d'énergie défini par le SRADDET de la Région Hauts-de-France.

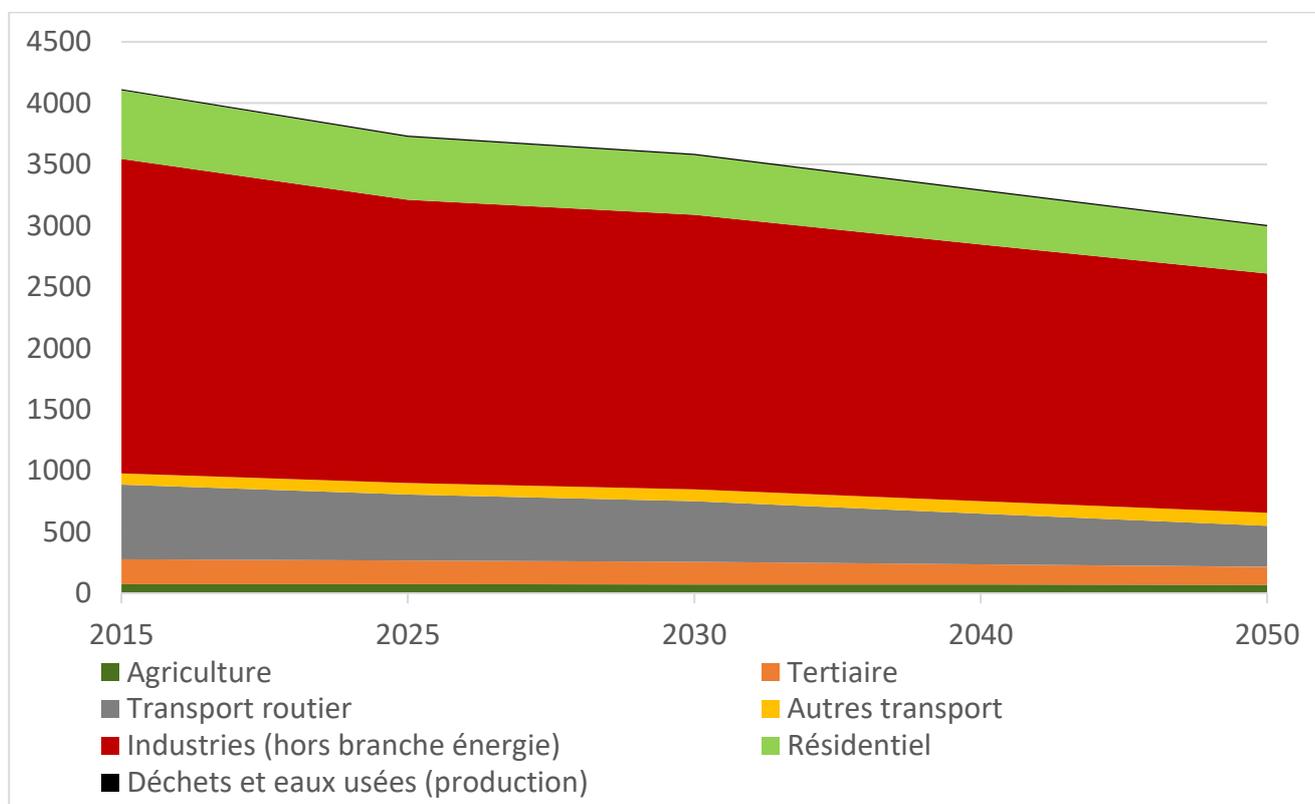


Figure 3. Evolution des consommations d'énergies depuis 2015 – stratégie du territoire - GWh

Cette trajectoire est principalement portée par le secteur industriel, pour lequel une baisse de 42% de la consommation est visée en 2050, soit, au vu de la part prépondérante de l'industrie dans le mix énergétique, plus de 1 400 GWh d'économies d'énergie annuelles en 2050 par rapport à 2010.

Le secteur de la mobilité représente le second poste d'économies d'énergie, avec près de 230 GWh d'économies prévus, soit une baisse de 52% de la consommation du secteur par rapport à 2010. Quant au secteur résidentiel, le territoire vise une baisse de 32% de sa consommation d'énergie, pour un gain d'environ 180 GWh annuels en 2050.

	2010	2025	2028	2030	2050
Résidentiel	562	505	494	486	383
Tertiaire	194	181	179	177	141
Transport routier	424	342	325	314	217
Autres transports	286	275	273	271	235
Agriculture	75	73	72	72	68
Déchets	16	16	16	16	16
Industrie hors branche énergie	3361	2514	2345	2232	1961
<b>Total</b>	<b>4918</b>	<b>3906</b>	<b>3703</b>	<b>3568</b>	<b>3021</b>

**Tableau 1.** Objectif d'évolution des consommations d'énergie du PETR Cœur des Hauts-de-France entre 2010 et 2050 (GWh)

	2010	2025	2028	2030	2050
Résidentiel	0%	-10%	-12%	-14%	-32%
Tertiaire	0%	-7%	-8%	-9%	-27%
Transport routier	0%	-19%	-23%	-26%	-49%
Autres transports	0%	-4%	-5%	-5%	-18%
Agriculture	0%	-3%	-4%	-4%	-9%
Déchets	0%	0%	0%	0%	0%
Industrie hors branche énergie	0%	-25%	-30%	-34%	-42%
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>-21%</b>	<b>-25%</b>	<b>-27%</b>	<b>-39%</b>

**Tableau 2.** Objectif d'évolution des consommations d'énergie du PETR Cœur des Hauts-de-France par rapport à 2010

### 1.1.3 Déclinaison des objectifs par EPCI

Cette stratégie de réduction des consommations d'énergie a été appliquée aux 3 EPCI constituant le PETR en faisant l'hypothèse que la répartition des consommations d'énergie entre celles-ci resterait inchangée. Ainsi, il est considéré que la consommation de la CC Terre de Picardie correspondant à 14% de la consommation totale du PETR en 2010 correspondrait toujours à 14% des consommations d'énergie en 2050 après application des objectifs de réduction des consommations.

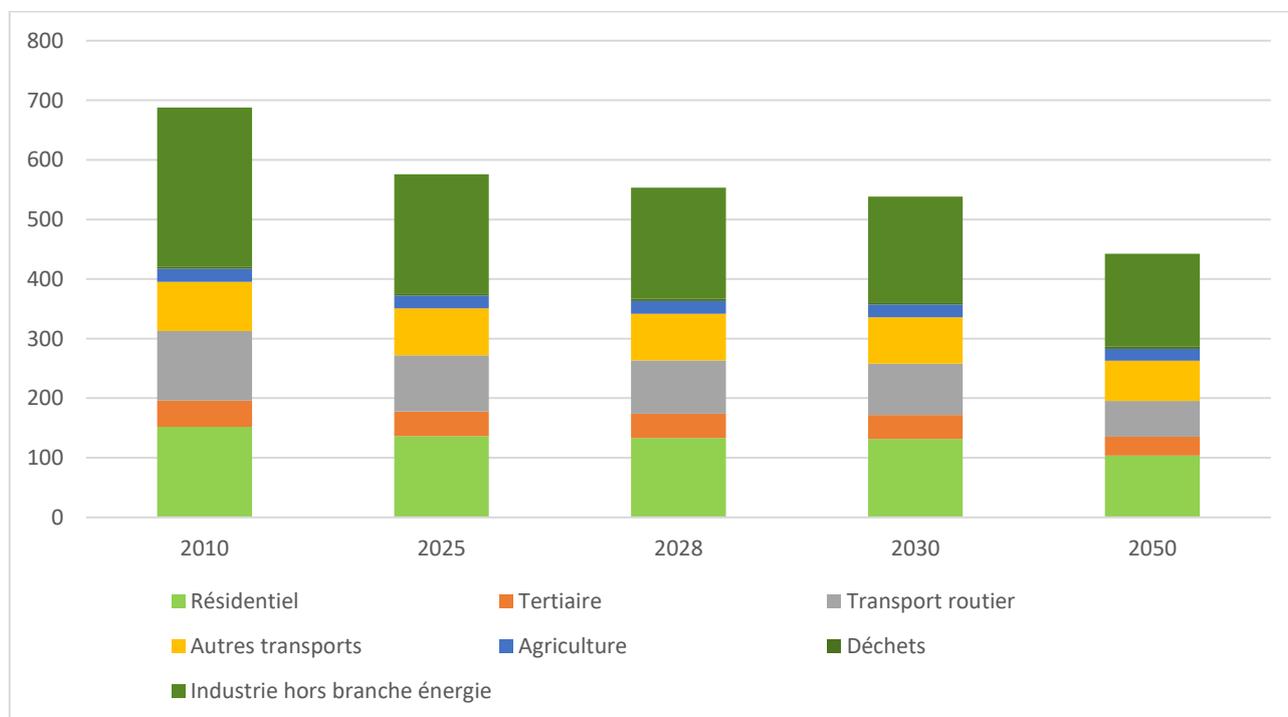
Les objectifs de réduction par secteur étant différents, - 42% pour l'industrie hors branche énergie contre - 32% pour le secteur résidentiel, la répartition des consommations par secteur pour chaque EPCI joue sur leur objectif global de réduction. Par exemple, la CC de l'Est de la Somme, dont les consommations du secteur industrie hors branche énergie représentent une part très importante des consommations d'énergie totales de son territoire (83%), a un objectif global de réduction de - 40%. Au contraire, les CC de la Haute Somme et Terre de Picardie, dont les consommations par secteur sont réparties de manière plus homogène avec respectivement des parts de consommations du secteur résidentiel de 18% et 22%, ont des objectifs de réductions globaux inférieurs avec respectivement - 37% et - 36%.

### 1.1.3.1 Communauté de Communes Terre de Picardie

Ainsi, on obtient pour la Communauté de Communes Terre de Picardie un objectif de consommation d'énergie de 443 GWh en 2050, réparti de la manière suivante :

	2010	2025	2028	2030	2050
Résidentiel	152	137	134	131	104
Tertiaire	44	41	41	40	32
Transport routier	117	94	90	87	60
Autres transports	82	79	78	78	67
Agriculture	22	21	21	21	20
Déchets	4	4	4	4	4
Industrie hors branche énergie	267	200	186	177	156
<b>Total</b>	<b>688</b>	<b>576</b>	<b>553</b>	<b>538</b>	<b>443</b>
<b>Pourcentage de réduction</b>	<b>-0%</b>	<b>-16%</b>	<b>-20%</b>	<b>-22%</b>	<b>-36%</b>

**Tableau 3.** Objectif d'évolution des consommations d'énergie de la Communauté de Communes Terre de Picardie entre 2010 et 2050 (GWh)



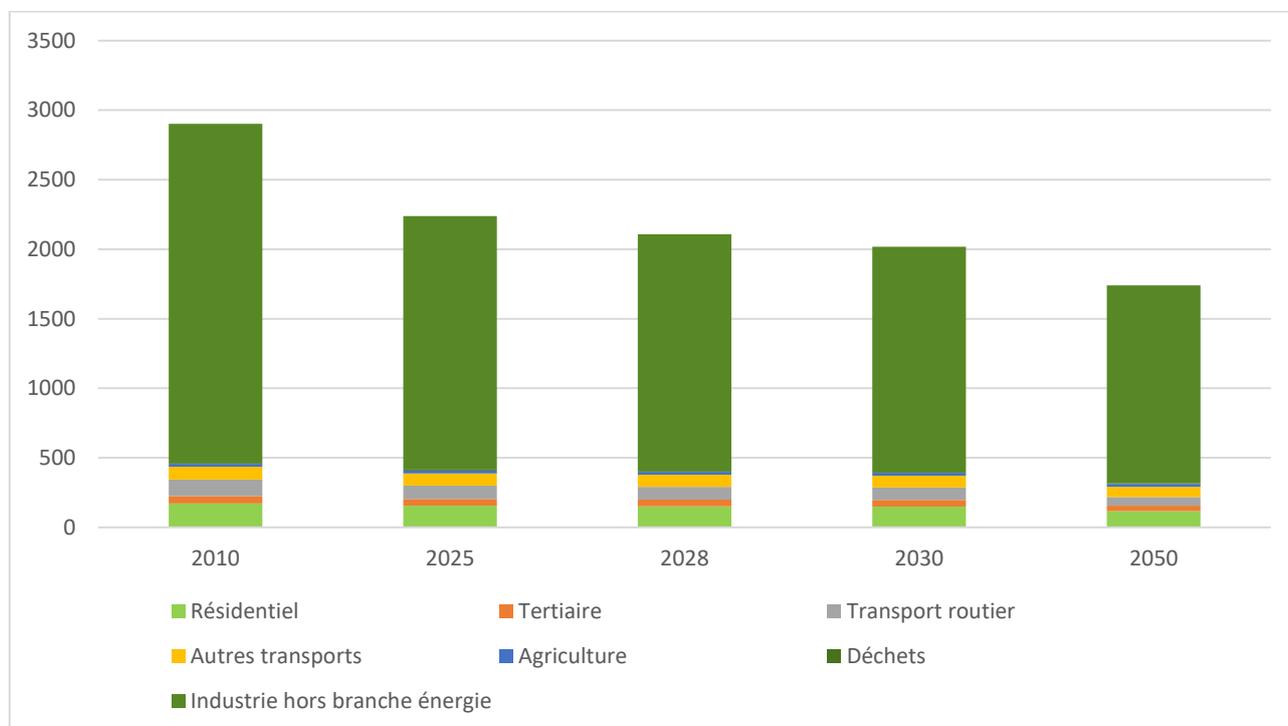
**Figure 4.** Objectif d'évolution des consommations d'énergie de la Communauté de Communes Terre de Picardie entre 2010 et 2050 (GWh)

### 1.1.3.2 Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Pour la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, on obtient un objectif de consommation d'énergie de 1 741 GWh en 2050, réparti de la manière suivante :

	2010	2025	2028	2030	2050
Résidentiel	173	155	152	150	118
Tertiaire	53	50	49	48	39
Transport routier	119	96	91	88	61
Autres transports	91	87	87	86	75
Agriculture	21	20	20	20	19
Déchets	7	7	7	7	7
Industrie hors branche énergie	2438	1824	1701	1619	1422
<b>Total</b>	<b>2902</b>	<b>2239</b>	<b>2107</b>	<b>2019</b>	<b>1741</b>
<b>Pourcentage de réduction</b>	<b>-0%</b>	<b>-23%</b>	<b>-27%</b>	<b>-30%</b>	<b>-40%</b>

**Tableau 4.** Objectif d'évolution des consommations d'énergie de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme entre 2010 et 2050 (GWh)



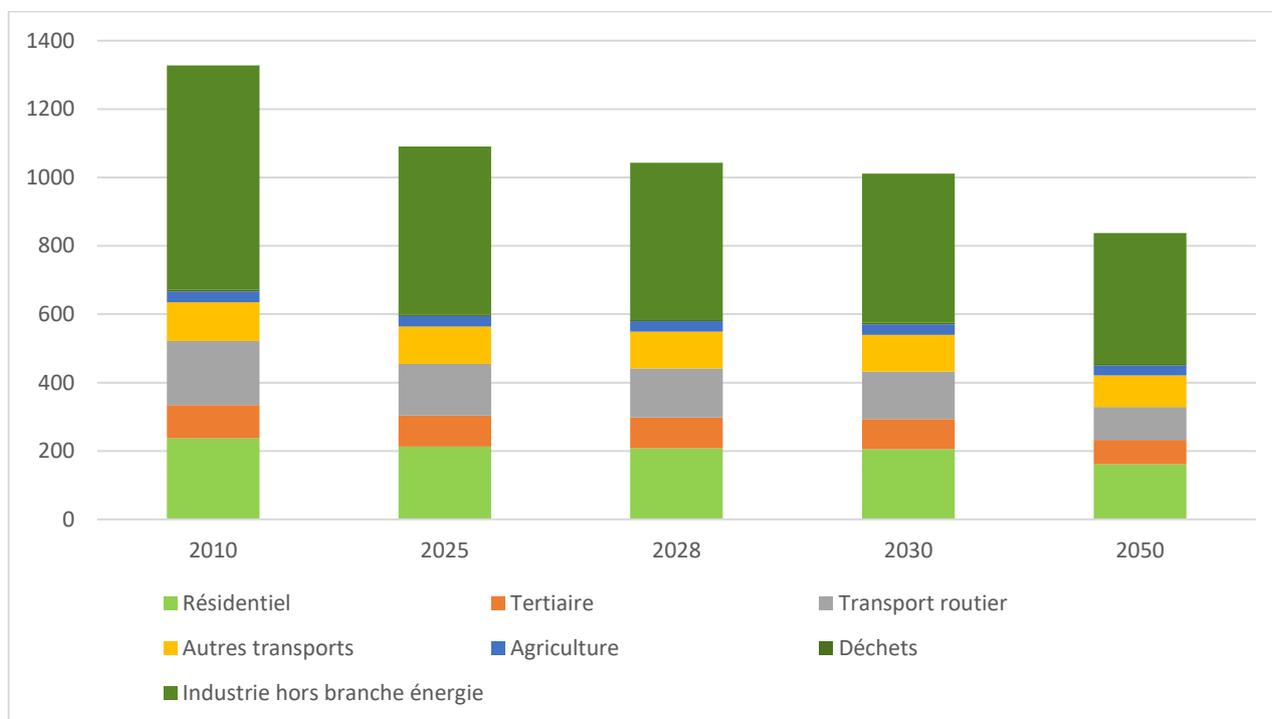
**Figure 5.** Objectif d'évolution des consommations d'énergie de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme entre 2010 et 2050 (GWh)

### 1.1.3.3 Communauté de Communes de la Haute Somme

Enfin, pour la Communauté de Communes de la Haute Somme, on obtient un objectif de consommation d'énergie de 838 GWh en 2050, réparti de la manière suivante :

	2010	2025	2028	2030	2050
Résidentiel	237	213	208	205	162
Tertiaire	97	91	89	89	71
Transport routier	188	151	144	139	96
Autres transports	113	109	108	107	93
Agriculture	32	31	31	31	29
Déchets	5	5	5	5	5
Industrie hors branche énergie	656	491	458	436	383
<b>Total</b>	<b>1328</b>	<b>1090</b>	<b>1043</b>	<b>1011</b>	<b>838</b>
<b>Pourcentage de réduction</b>	<b>-0%</b>	<b>-18%</b>	<b>-21%</b>	<b>-24%</b>	<b>-37%</b>

**Tableau 5.** Objectif d'évolution des consommations d'énergie de la Communauté de Communes de la Haute Somme entre 2010 et 2050 (GWh)



**Figure 6.** Objectif d'évolution des consommations d'énergie de la Communauté de Communes de la Haute Somme entre 2010 et 2050 (GWh)

## 1.1.4 Synthèse des objectifs stratégiques de consommation d'énergie du PETR

	2010	2025	2028	2030	2050
Communauté de Communes Terre de Picardie	688	576	553	538	443
	-0%	-16%	-20%	-22%	-36%
Communauté de Communes de l'Est de la Somme	2902	2239	2107	2019	1741
	-0%	-23%	-27%	-30%	-40%
Communauté de Communes de la Haute Somme	1328	1090	1043	1011	838
	-0%	-18%	-21%	-24%	-37%
Total	4918	3906	3703	3568	3021
	-0%	-20%	-25%	-27%	-39%

**Tableau 6.** Synthèse des objectifs stratégiques de réduction des consommations d'énergie des collectivités du PETR par rapport à 2010 (GWh et %)

## 1.2 Augmentation de la production d'énergie renouvelable

### 1.2.1 Diagnostic de la production d'énergie renouvelable

La production d'énergie renouvelable s'élève à 1 433 GWh, soit 35 % de la consommation finale du territoire.

En ce qui concerne le vecteur électricité, le territoire couvre d'ores et déjà 132 % de sa consommation annuelle locale, ce qui le désigne comme « territoire à électricité positive », bien que cette couverture ne soit pas en temps réel.

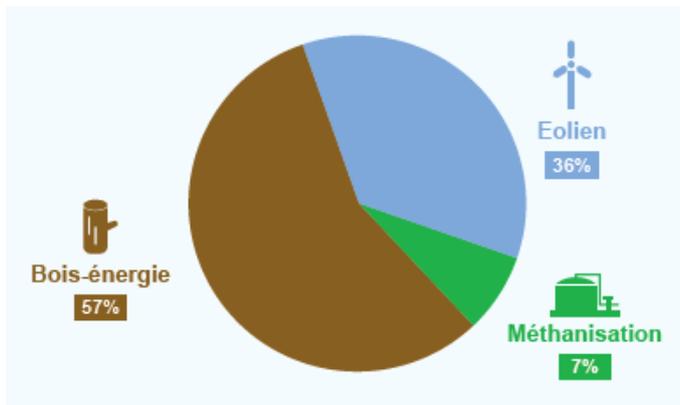


Figure 7. Production d'énergie renouvelable sur le territoire

Avec les projets éoliens en construction, est estimée une production cumulée de 2347 GWh/an, ce qui permettrait d'atteindre le taux d'EnR produit de 48 % de la consommation énergétique locale.

Les données issues du diagnostic de l'Etude de Planification Energétique montrent que la production d'énergie se répartit de manière inégale entre ces trois territoires. La production de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme correspond à 40% de la production totale du PETR (568 GWh) contre 35% (497 GWh) pour la Communauté de Communes de la Haute Somme et 25% (368 GWh) pour la Communauté de Communes Terre de Picardie.

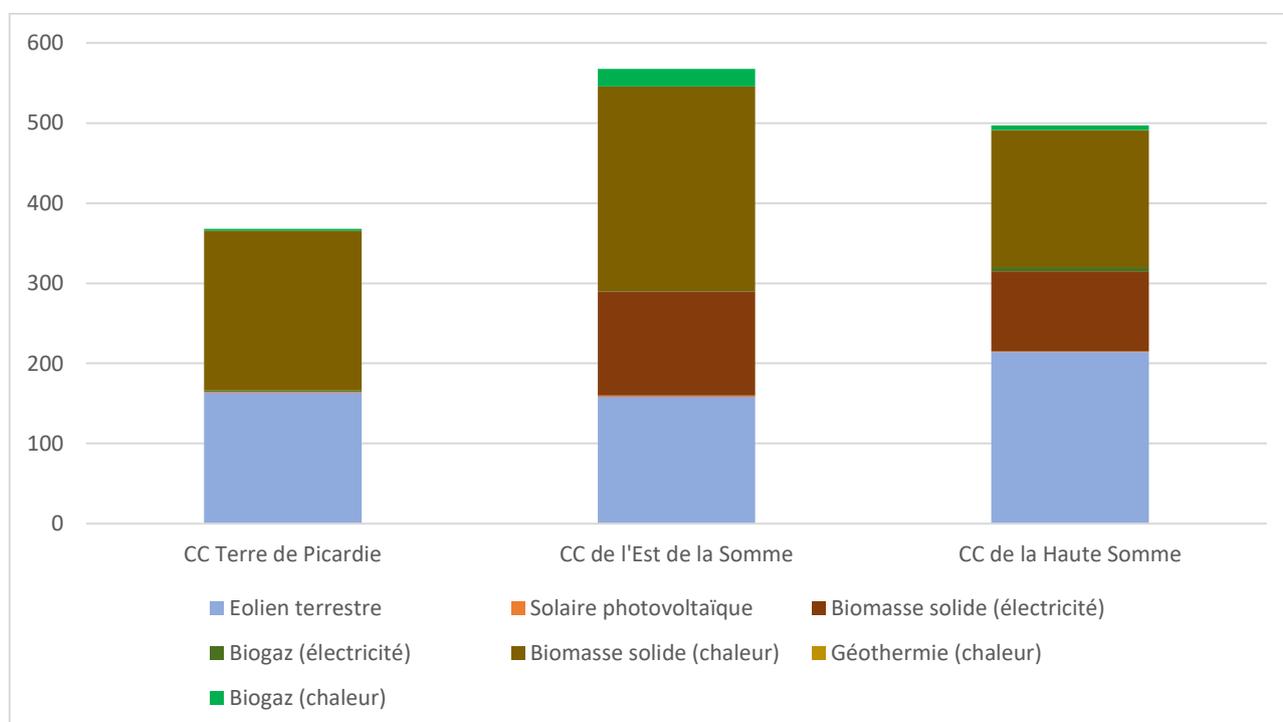


Figure 8. Répartition de la production d'énergie renouvelable par EPCI et par type de vecteur énergétique au sein du PETR (GWh)

## 1.2.2 Engagement du territoire du PETR

Une stratégie de développement des énergies renouvelables sur le territoire du PETR Cœur des Hauts-de-France a été choisie. Pour chacune des filières, les élus ont pu s'exprimer sur la trajectoire de développement aux côtés des partenaires techniques et financiers venus les conseiller.

Le territoire du PETR vise en 2050 une production renouvelable de 2 835 GWh, représentant une augmentation de 98% par rapport à 2015. Cette augmentation est principalement portée par l'intégration des projets éoliens en cours (76% de l'augmentation), suivi du développement du photovoltaïque sur toiture (9%).

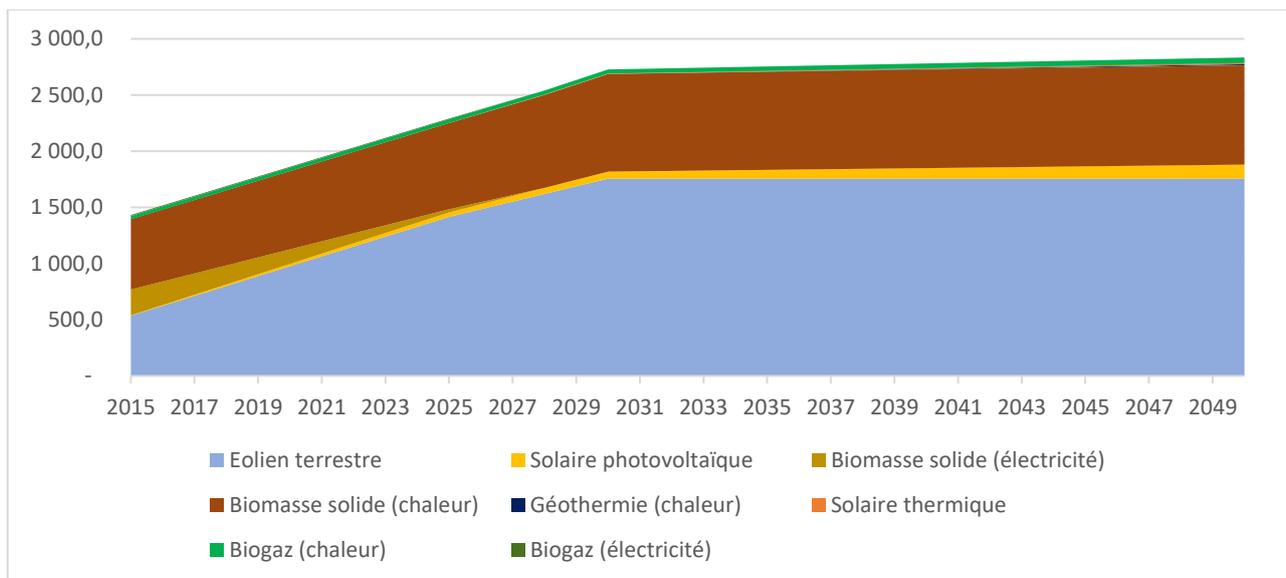


Figure 9. Scénario de développement des EnR&R sur le territoire du PETR Cœur des Hauts-de-France

Dans le cadre du scénario énergétique choisi par le PETR Cœur des Hauts-de-France, le territoire produirait 94% de l'énergie consommée, par des énergies renouvelables, grâce à une baisse de 27 % de l'énergie consommée et une augmentation de 98% de la production renouvelable par rapport à 2015, atteignant ainsi quasiment le statut de territoire à énergie positive.

Filière de production		2015	Objectifs 2025	Objectifs 2028	Objectifs 2030	Objectifs 2050
Electricité (en GWh)	Eolien terrestre	535,8	1 415,5	1 619,7	1 756,0	1 756,0
	Solaire photovoltaïque	3,6	38,0	52,7	62,5	126,5
	Biomasse solide	230,0	28,8	-	-	-
	Biogaz	7,9	3,3	1,3	-	-
Chaleur (en GWh)	Biomasse solide	624,8	766,9	827,9	868,5	881,3
	Géothermie	0,3	1,1	1,5	1,8	11,1
	Solaire thermique	-	0,9	1,3	1,5	10,8
	Biogaz	30,3	34,4	36,2	37,3	49,0
<b>Total</b>	<b>1 433</b>	<b>2 289</b>	<b>2 541</b>	<b>2 728</b>	<b>2 835</b>	

Tableau 7. Objectif d'évolution de la production d'énergie renouvelable du PETR Cœur des Hauts-de-France (GWh)

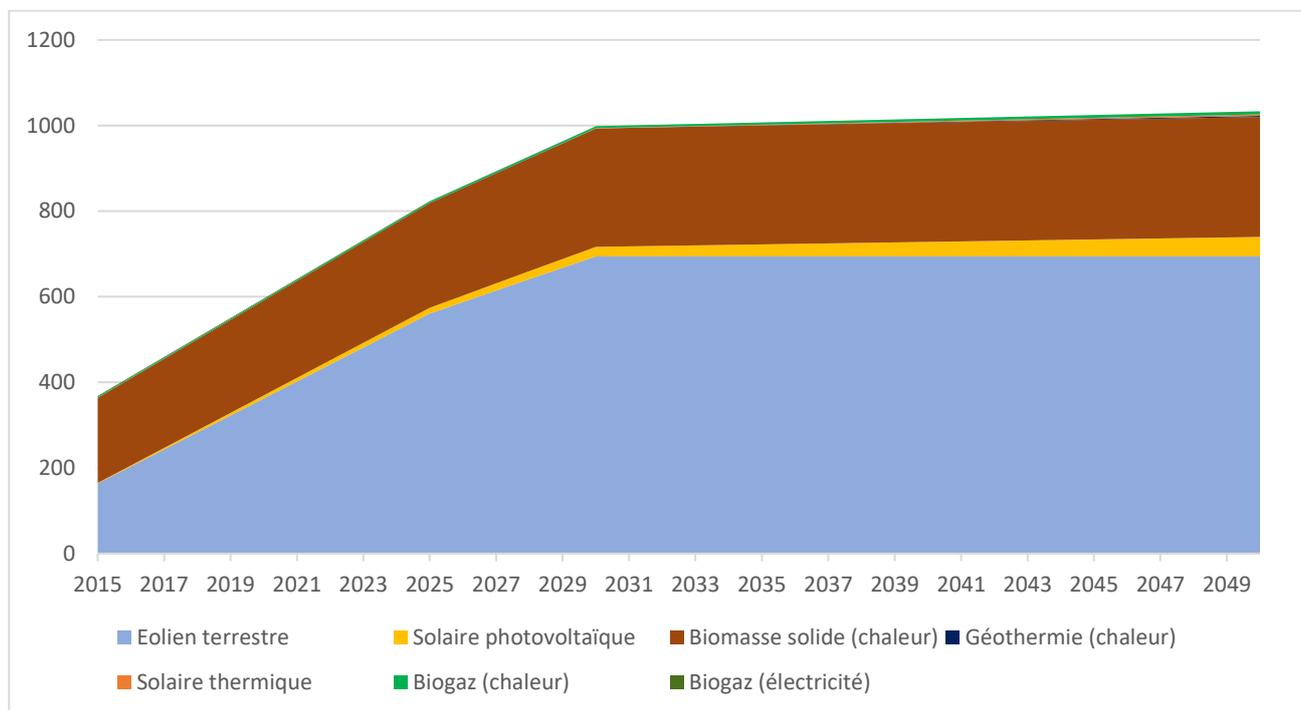
### 1.2.3 Déclinaison des objectifs par EPCI

Cette stratégie d'augmentation de la production d'énergies renouvelables a été appliquée aux 3 EPCI constituant le PETR en faisant l'hypothèse que la répartition de la production de chaque énergie entre les Communautés de communes resterait inchangée. Ainsi, il est considéré que la production d'énergies renouvelables de la CC Terre de Picardie correspondant à 26% de la production totale du PETR en 2016 correspondrait toujours à 26% de la production d'énergie en 2050. Cette méthode a été utilisée pour toutes les énergies renouvelables exceptés deux types d'énergie :

- Le calcul de la production de biogaz s'est basé sur la répartition du potentiel de développement de l'énergie, issu de l'EPE, de chaque Communauté de communes du PETR ;
- Le calcul de la production d'énergie éolienne s'est basé sur le nombre de mâts installés ou en construction (à partir de l'EPE mais aussi sur les données de l'observatoire régional de l'éolien) et leurs potentiels de production. En effet, depuis le diagnostic de l'EPE en 2018, le nombre de mâts en exploitation a quasiment doublé. Une bonne partie du potentiel prévu pour 2030 est donc déjà réalisée au sein de chaque EPCI.

### 1.2.3.1 Communauté de Communes Terre de Picardie

Ainsi, pour la Communauté de Communes Terre de Picardie, on obtient un objectif de production de 875 GWh en 2050, réparti de la manière suivante :



**Figure 10.** Objectif d'évolution de la production d'énergie renouvelable de la Communauté de Communes Terre de Picardie (GWh)

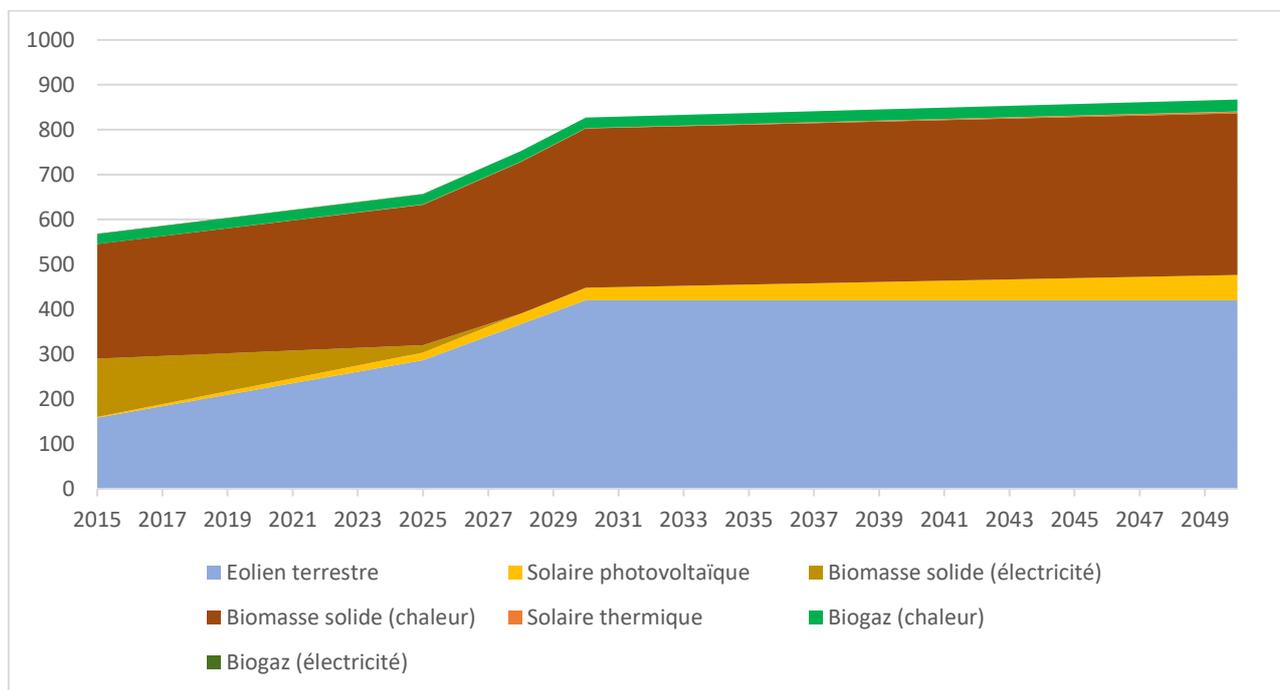
Filière de production		2015	Objectifs 2025	Objectifs 2028	Objectifs 2030	Objectifs 2050
<b>Electricité (en GWh)</b>	Eolien terrestre	164	561 <sup>4</sup>	641	694	694
	Solaire photovoltaïque	1	14	19	22	45
	Biogaz	2	1	0	0	0
<b>Chaleur (en GWh)</b>	Biomasse solide	199	244	264	277	281
	Géothermie	0	0	0	0	3
	Solaire thermique	0	0	0	1	4
	Biogaz	2	3	4	4	7
<b>Total</b>		<b>368</b>	<b>823</b>	<b>928</b>	<b>998</b>	<b>1 033</b>

**Tableau 8.** Objectif d'évolution de la production d'énergie renouvelable de la Communauté de Communes Terre de Picardie (GWh)

<sup>4</sup> En 2021, la production est estimée à 481 GWh, et 17 éoliennes sont en construction.

### 1.2.3.2 Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Pour la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, on obtient un objectif de production de 966 GWh en 2050, réparti de la manière suivante :



**Figure 11.** Objectif d'évolution de la production d'énergie renouvelable de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme (GWh)

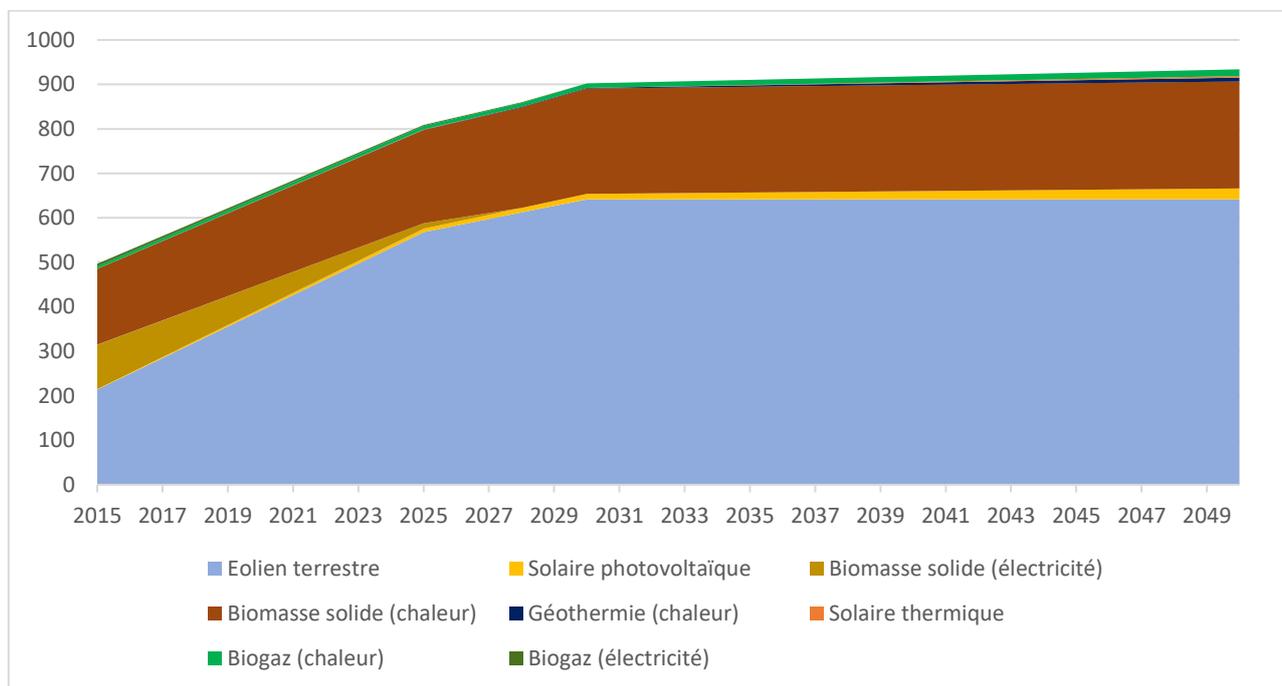
Filière de production		2015	Objectifs 2025	Objectifs 2028	Objectifs 2030	Objectifs 2050
Electricité (en GWh)	Eolien terrestre	158	287 <sup>s</sup>	367	420	420
	Solaire photovoltaïque	2	17	24	28	56
	Biomasse solide	130	16	0	0	0
	Biogaz	1	0	0	0	0
Chaleur (en GWh)	Biomasse solide	255	313	338	355	360
	Solaire thermique	0	0	0	1	4
	Biogaz	22	23	24	24	27
<b>Total</b>		<b>568</b>	<b>657</b>	<b>753</b>	<b>827</b>	<b>867</b>

**Tableau 9.** Objectif d'évolution de la production d'énergie renouvelable de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme (GWh)

<sup>s</sup> En 2021, la production est estimée à 206 GWh, et 21 éoliennes sont en construction.

### 1.2.3.3 Communauté de Communes de la Haute Somme

Enfin, pour la Communauté de Communes de la Haute Somme, on obtient un objectif de production de 994 GWh en 2050, réparti de la manière suivante :



**Figure 12.** Objectif d'évolution de la production d'énergie renouvelable de la Communauté de Communes de la Haute Somme (GWh)

Filière de production		2015	Objectifs 2025	Objectifs 2028	Objectifs 2030	Objectifs 2050
Electricité (en GWh)	Eolien terrestre	214	568 <sup>6</sup>	612	641	641
	Solaire photovoltaïque	1	7	10	12	25
	Biomasse solide	100	13	0	0	0
	Biogaz	6	2	1	0	0
Chaleur (en GWh)	Biomasse solide	171	209	226	237	240
	Géothermie	0	1	1	1	9
	Solaire thermique	0	0	0	1	4
	Biogaz	6	8	9	9	15
<b>Total</b>	<b>497</b>	<b>809</b>	<b>860</b>	<b>902</b>	<b>934</b>	

**Tableau 10.** Objectif d'évolution de la production d'énergie renouvelable de la Communauté de Communes de la Haute Somme (GWh)

<sup>6</sup> En 2021, la production est estimée à 524 GWh, et 26 éoliennes sont en construction.

## 1.2.4 Synthèse des objectifs stratégiques de production d'énergie renouvelable du PETR

	2015	2025	2028	2030	2050
<b>Communauté de Communes Terre de Picardie</b>	368 GWh	823 GWh	928 GWh	998 GWh 185 % de la consommation	1 033 GWh 233 % de la consommation
<b>Communauté de Communes de l'Est de la Somme</b>	568 GWh	657 GWh	753 GWh	827 GWh 41 % de la consommation	867 GWh 50 % de la consommation
<b>Communauté de Communes de la Haute Somme</b>	497 GWh	809 GWh	860 GWh	902 GWh 89 % de la consommation	934 GWh 111 % de la consommation
<b>Total</b>	1 433 GWh	2 289 GWh	2 541 GWh	2 727 GWh 76 % de la consommation	2 835 GWh 94 % de la consommation

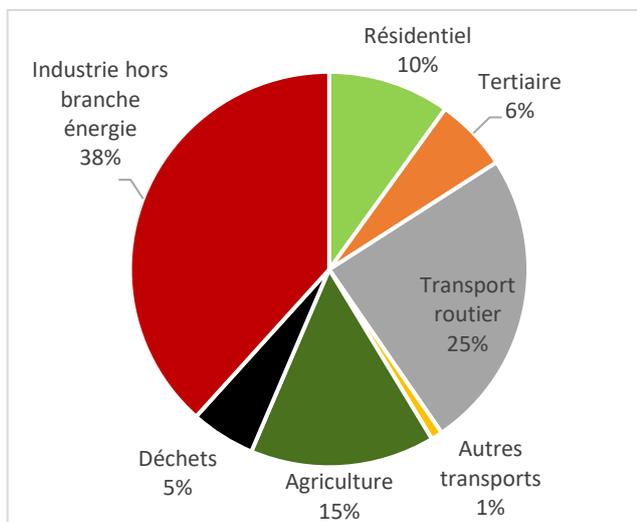
**Tableau 11.** Synthèse des objectifs stratégiques de production d'énergie renouvelable du PETR

## 1.3 Réduction des émissions de gaz à effet de serre

### 1.3.1 Diagnostic des émissions de gaz à effet de serre

Chaque année, le territoire émet directement sur le territoire l'équivalent de 1 214 698 tonnes de CO<sub>2</sub>, dont près de 38,4% liés à l'industrie, 24,6 % dû au transport routier, 15% liés à l'agriculture.

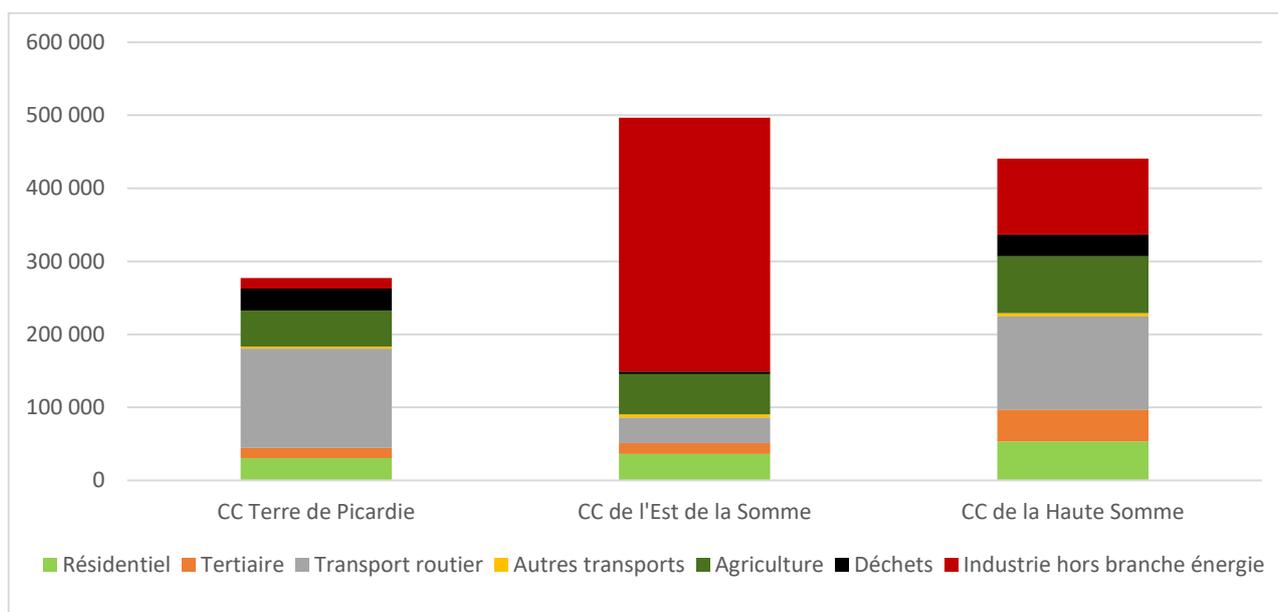
7 gaz à effet de serre sont étudiés et leurs émissions sont ramenées en tonnes CO<sub>2</sub> équivalent.



**Figure 13.** Répartition des émissions de GES sur le territoire du PETR Cœur Hauts-de-France - approche réglementaire – année 2015

Les données issues du diagnostic du PCAET montrent que les 3 EPCI composant le PETR Cœur des Hauts-de-France ont des profils d'émissions de GES par secteur différents. Ces profils sont présentés sur le graphique ci-dessous. La Communauté de Communes de l'Est de la Somme se démarque particulièrement avec des émissions très importantes du secteur de l'industrie hors branche énergie de près de 350 ktCO<sub>2</sub>eq.

Les émissions de GES du PETR se répartissent de la manière suivante : la Communauté de Communes de l'Est de la Somme correspond à 41% des émissions totales de GES du PETR (496 823 tCO<sub>2</sub>eq) contre 36% (440 803 tCO<sub>2</sub>eq) pour la Communauté de Communes de la Haute Somme et 23% (277 072 tCO<sub>2</sub>eq) pour la Communauté de Communes Terre de Picardie, avec des secteurs prédominants différents.



**Figure 14.** Répartition des émissions de GES par EPCI et par secteur au sein du PETR (tCO<sub>2</sub>eq)

## 1.3.2 Engagement du territoire du PETR

En prenant en compte la stratégie énergétique et les gains possibles sur les émissions non énergétiques (application des objectifs de la SNBC), le territoire s'est engagé à une réduction des émissions de GES de **50%** en 2050 par rapport à 2015, soit un objectif d'émissions de **557 kt eq CO<sub>2</sub>**.

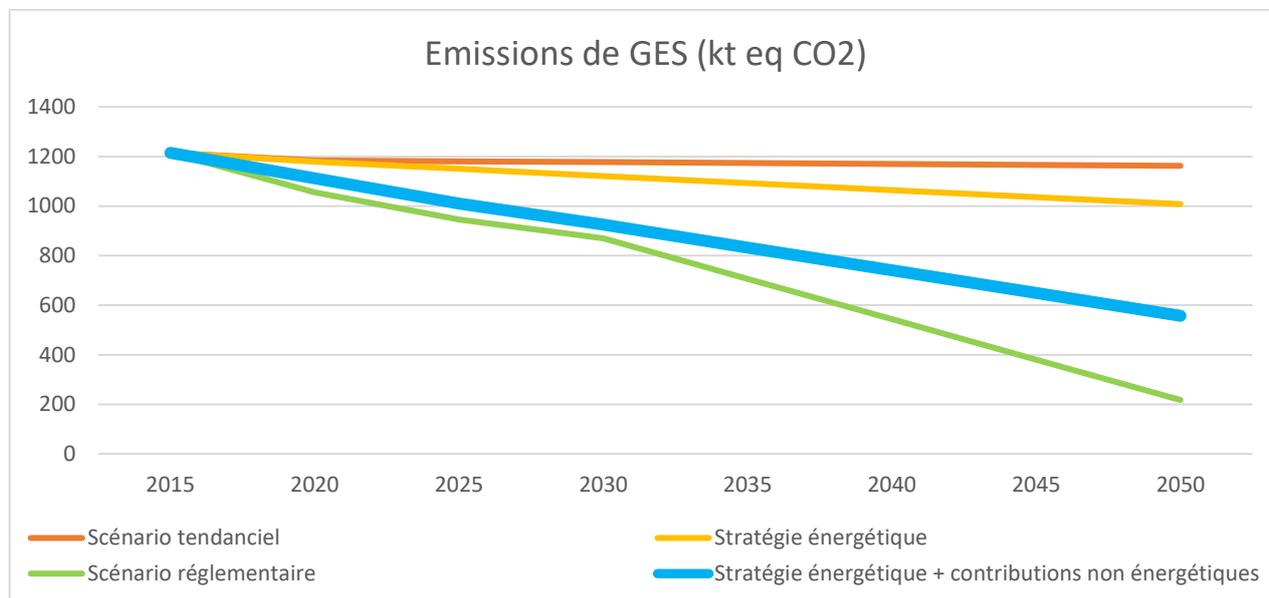


Figure 15. Simulation des émissions de GES selon 4 scénarios – kt eq CO<sub>2</sub>

	2015	2025	2028	2030	2050
Résidentiel	120 296	94 706	87 094	82 042	51 727
Tertiaire	72 542	59 199	54 692	51 520	32 483
Transport routier	298 522	261 071	250 161	242 997	124 782
Autres transports	11 278	9 863	9 451	9 180	4 850
Agriculture	182 325	157 463	150 418	145 860	98 456
Déchets	63 857	47 602	42 784	39 591	25 543
Industrie hors branche énergie	465 877	399 807	380 622	368 043	239 461
<b>Total</b>	<b>1 214 698</b>	<b>1 029 712</b>	<b>975 223</b>	<b>939 233</b>	<b>577 301</b>

Tableau 12. Objectif d'évolution des émissions de GES du PETR Cœur des Hauts-de-France entre 2015 et 2050 (GWh)

	2015	2025	2028	2030	2050
Résidentiel	0%	-21%	-28%	-32%	-57%
Tertiaire	0%	-18%	-25%	-29%	-55%
Transport routier	0%	-13%	-16%	-19%	-58%
Autres transports	0%	-13%	-16%	-19%	-57%
Agriculture	0%	-14%	-18%	-20%	-46%
Déchets	0%	-25%	-33%	-38%	-60%
Industrie hors branche énergie	0%	-14%	-18%	-21%	-49%
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>-15%</b>	<b>-20%</b>	<b>-23%</b>	<b>-52%</b>

Tableau 13. Objectif d'évolution des émissions de GES du PETR Cœur des Hauts-de-France par rapport à 2015

### 1.3.3 Déclinaison des objectifs par EPCI

Cette stratégie de réduction des émissions de GES a été appliquée aux 3 EPCI constituant le PETR en faisant l'hypothèse que la répartition des émissions entre celles-ci resterait inchangée. Ainsi, il est considéré que les émissions de GES de la CC Terre de Picardie correspondant à 23% des émissions de GES totales du PETR en 2015 correspondraient toujours à 23% des émissions de GES en 2050 après application des objectifs de réduction.

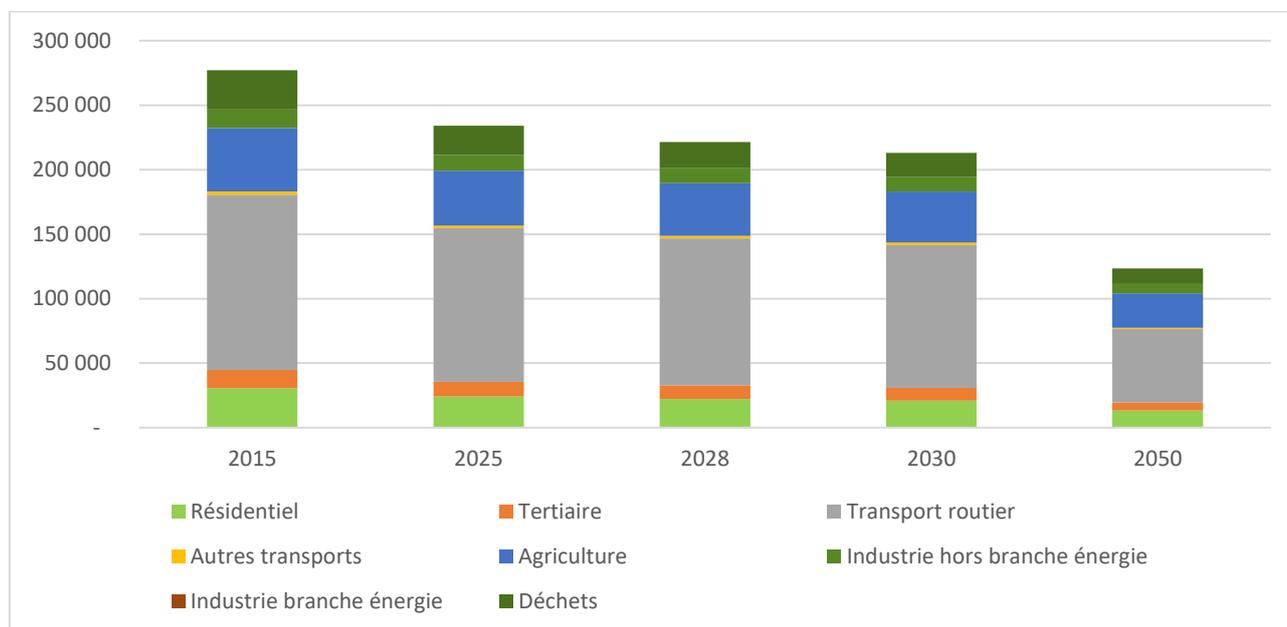
Les objectifs de réduction par secteur étant différents, - 49% pour l'industrie hors branche énergie contre - 58% pour le transport routier, la répartition des émissions par secteur pour chaque EPCI joue sur leur objectif de réduction global. Par exemple, la CC Terre de Picardie, dont les émissions du secteur transport routier représentent une part importante des émissions de GES totales de son territoire (49%), a un objectif de réduction global de - 55,4%. Au contraire, la CC de l'Est de la Somme, dont les émissions du secteur industrie hors branche énergie représentent une part importante des émissions de GES totales de son territoire (70%), a un objectif de réduction global de seulement - 50%.

### 1.3.3.1 Communauté de Communes Terre de Picardie

Ainsi, pour la Communauté de Communes Terre de Picardie, on obtient un objectif d'émissions de GES de 123 486 tCO<sub>2</sub>eq en 2050, soit une réduction de - 55,4% par rapport à 2015, répartie de la manière suivante :

	2015	2025	2028	2030	2050
Résidentiel	30 564	24 062	22 128	20 845	13 143
Tertiaire	14 188	11 578	10 697	10 076	6 353
Transport routier	135 896	118 847	113 881	110 619	56 805
Autres transports	2 366	2 069	1 983	1 926	1 017
Agriculture	49 378	42 645	40 737	39 502	26 664
Déchets	30 358	22 631	20 340	18 822	12 143
Industrie hors branche énergie	14 322	12 291	11 701	11 314	7 362
<b>TOTAL (hors branche énergie)</b>	<b>277 072</b>	<b>234 123</b>	<b>221 467</b>	<b>213 105</b>	<b>123 486</b>
<b>Pourcentage de réduction</b>	<b>-0%</b>	<b>-15%</b>	<b>-20%</b>	<b>-23%</b>	<b>-55%</b>

**Tableau 14.** Objectif d'évolution des émissions de GES de la Communauté de Communes Terre de Picardie entre 2015 et 2050 (tCO<sub>2</sub>eq)



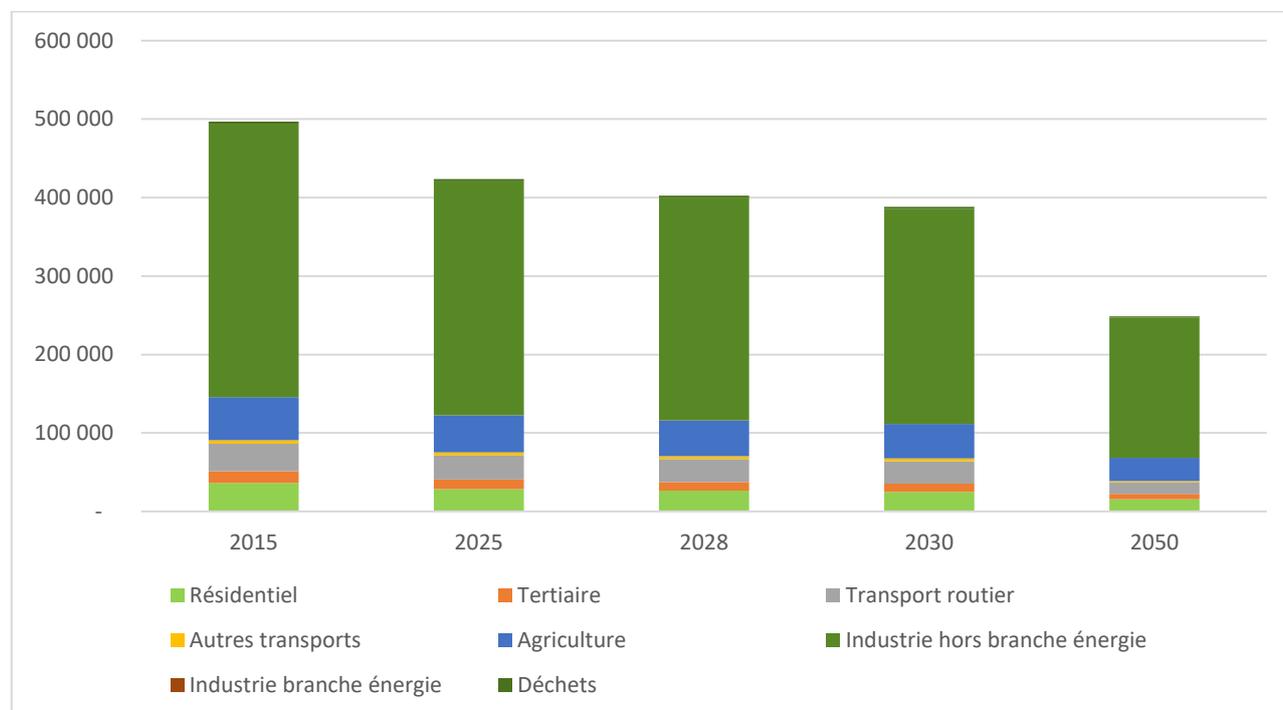
**Figure 16.** Objectif d'évolution des émissions de GES de la Communauté de Communes Terre de Picardie entre 2015 et 2050 (tCO<sub>2</sub>eq)

### 1.3.3.2 Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Pour la Communauté de Communes l'Est de la Somme, on obtient un objectif d'émissions de GES de 248 605 tCO<sub>2</sub>eq en 2050, soit une réduction de - 50% par rapport à 2015, répartie de la manière suivante :

	2015	2025	2028	2030	2050
Résidentiel	36 277	28 560	26 265	24 741	15 599
Tertiaire	14 943	12 195	11 266	10 613	6 691
Transport routier	34 967	30 580	29 302	28 463	14 616
Autres transports	4 450	3 892	3 729	3 622	1 914
Agriculture	54 869	47 387	45 267	43 895	29 629
Déchets	3 696	2 755	2 476	2 292	1 478
Industrie hors branche énergie	347 621	298 322	284 006	274 621	178 677
<b>TOTAL (hors branche énergie)</b>	<b>496 823</b>	<b>423 690</b>	<b>402 312</b>	<b>388 246</b>	<b>248 605</b>
<b>Pourcentage de réduction</b>	<b>-0%</b>	<b>-15%</b>	<b>-19%</b>	<b>-22%</b>	<b>-50%</b>

**Tableau 15.** Objectif d'évolution des émissions de GES de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme 2015 et 2050 (tCO<sub>2</sub>eq)



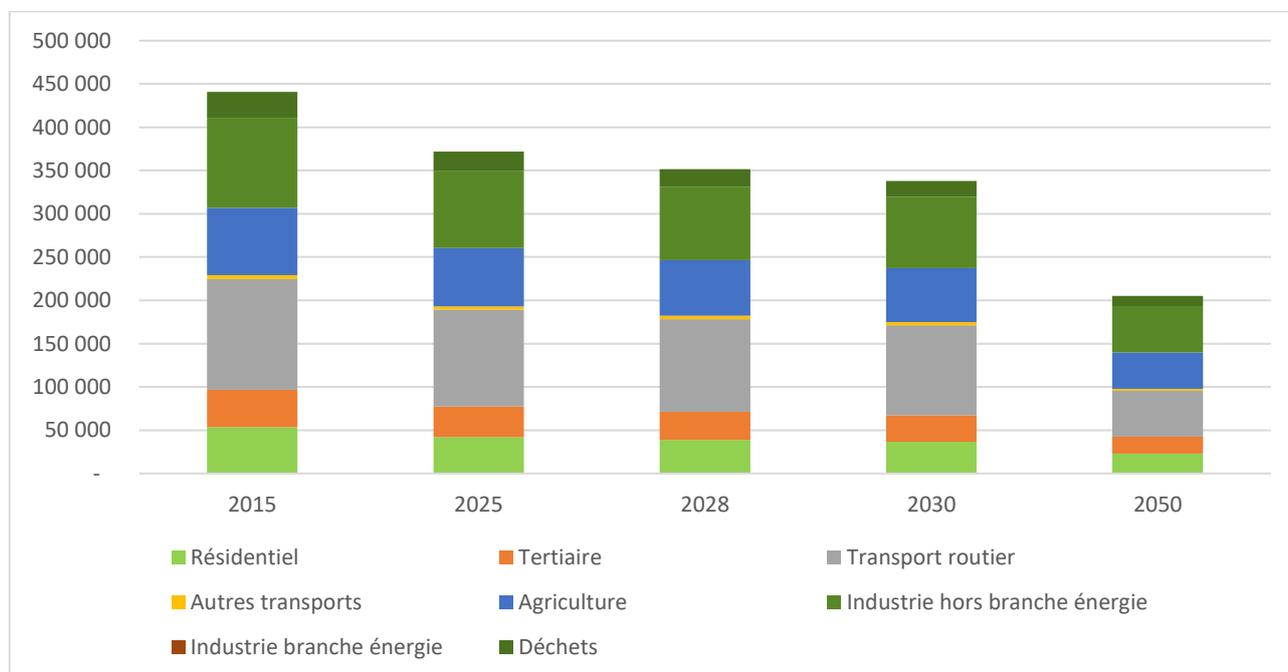
**Figure 17.** Objectif d'évolution des émissions de GES de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme 2015 et 2050 (tCO<sub>2</sub>eq)

### 1.3.3.3 Communauté de Communes de la Haute Somme

Enfin, pour la Communauté de Communes de la Haute Somme, on obtient un objectif d'émissions de GES de 205 210 tCO<sub>2</sub>eq en 2050, soit une réduction de - 53,4% par rapport à 2015, répartie de la manière suivante :

	2015	2025	2028	2030	2050
Résidentiel	53 455	42 084	38 701	36 456	22 986
Tertiaire	43 411	35 426	32 729	30 831	19 439
Transport routier	127 659	111 644	106 978	103 914	53 361
Autres transports	4 461	3 901	3 738	3 631	1 918
Agriculture	78 078	67 431	64 414	62 462	42 162
Déchets	29 802	22 216	19 967	18 477	11 921
Industrie hors branche énergie	103 935	89 195	84 915	82 109	53 423
<b>TOTAL (hors branche énergie)</b>	<b>440 803</b>	<b>371 897</b>	<b>351 444</b>	<b>337 881</b>	<b>205 210</b>
<b>Pourcentage de réduction</b>	<b>-0%</b>	<b>-16%</b>	<b>-20%</b>	<b>-23%</b>	<b>-53%</b>

**Tableau 16.** Objectif d'évolution des émissions de GES de la Communauté de Communes de la Haute Somme 2015 et 2050 (tCO<sub>2</sub>eq)



**Figure 18.** Objectif d'évolution des émissions de GES de la Communauté de Communes de la Haute Somme 2015 et 2050 (tCO<sub>2</sub>eq)

### 1.3.4 Synthèse des objectifs stratégiques d'émissions de GES du PETR

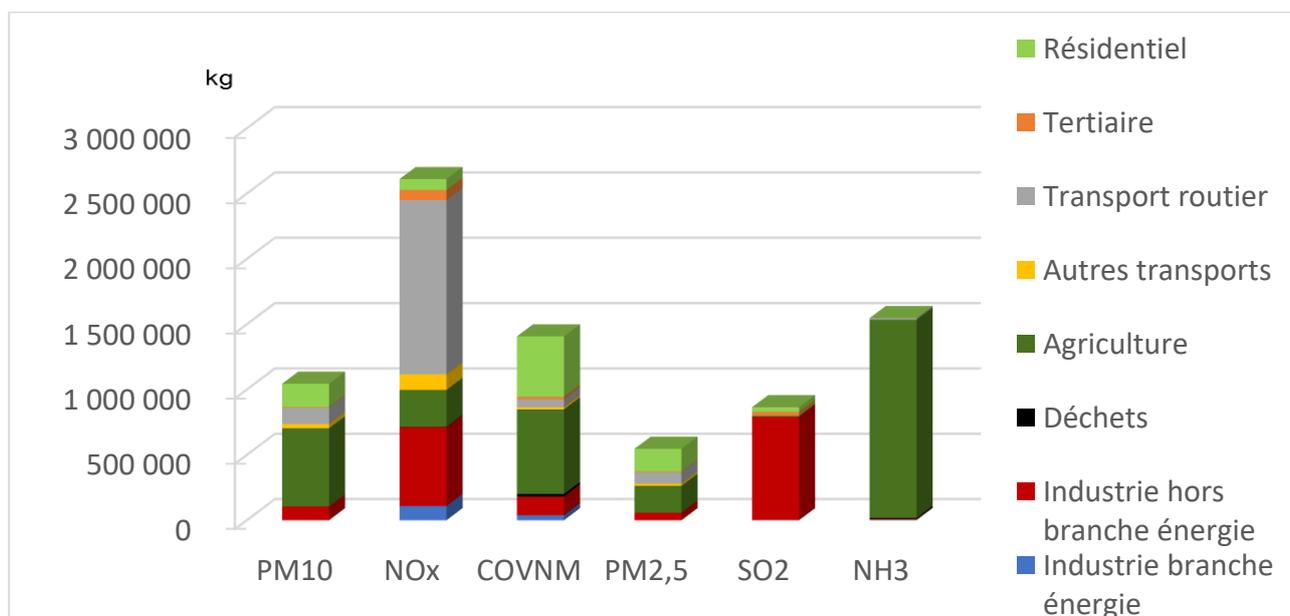
	2015	2025	2028	2030	2050
Communauté de Communes Terre de Picardie	277 072	234 123	221 467	213 105	123 486
	-0%	-15%	-20%	-23%	-55%
Communauté de Communes de l'Est de la Somme	496 823	423 690	402 312	388 246	248 605
	-0%	-15%	-19%	-22%	-50%
Communauté de Communes de la Haute Somme	440 803	371 897	351 444	337 881	205 210
	-0%	-16%	-20%	-23%	-53%
Total	1 214 698	1 029 712	975 223	939 233	577 301
	-0%	-15%	-20%	-23%	-52%

**Tableau 17.** Synthèse des objectifs stratégiques de réduction des émissions de GES du PETR par rapport à 2015 (tCO<sub>2</sub>e et %)

## 1.4 Réduction des émissions de polluants atmosphériques

### 1.4.1 Diagnostic des émissions de polluants atmosphériques

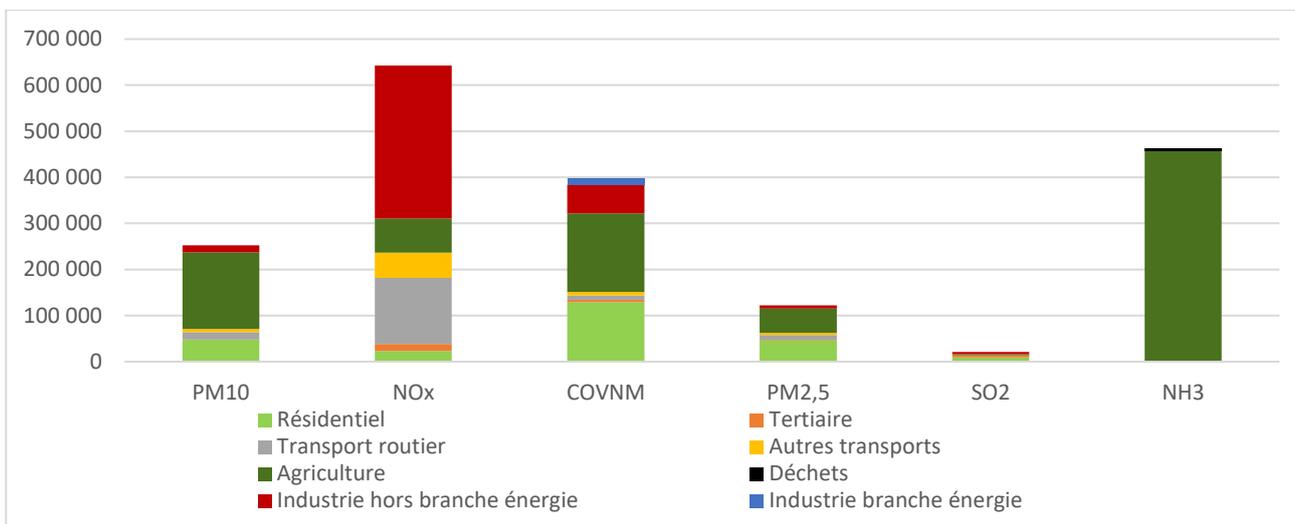
Les polluants atmosphériques et les GES sont en grande partie issus de sources communes, et notamment des opérations de combustion pour la production d'énergie et les transports : des co-bénéfices sont identifiables dans l'élaboration et l'application des politiques de réduction des émissions de polluants atmosphériques et de GES.



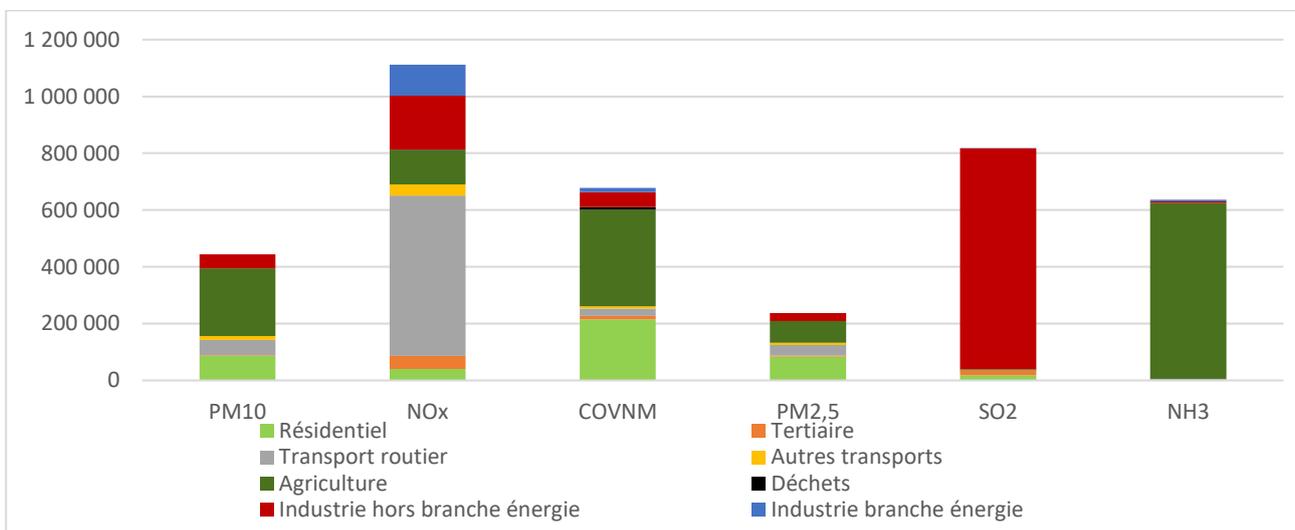
**Figure 19.** Répartition des émissions par polluant atmosphérique sur le territoire du PETR Cœur des Hauts-de-France - approche réglementaire - année 2015

Les données issues du diagnostic du PCAET montrent que, selon les EPCI, les sources principales d'émission de chaque polluant sont différentes :

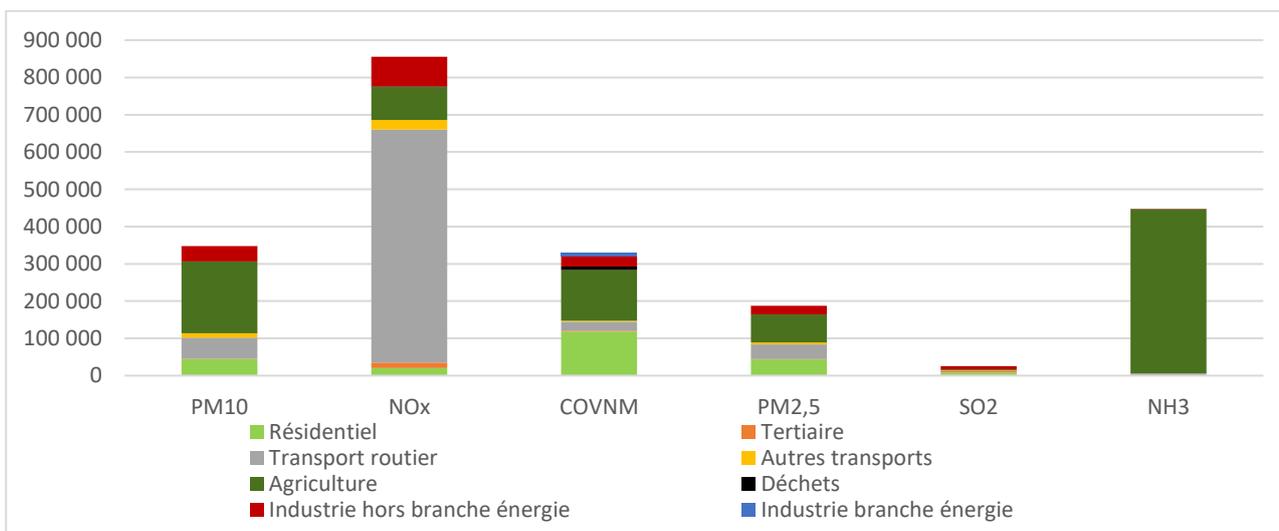
- Les émissions d'**oxydes de soufre** dans le secteur industrie hors branche énergie de la CC Haute Somme sont beaucoup plus importantes que celles de la CC Terre de Picardie et CC Est de la Somme. La CC Haute Somme est un territoire connu notamment pour les importantes activités agro-industrielles qu'il accueille : Bonduelle à Estrées-Mons ou la sucrerie Cristal Union à Sainte-Emilie.
- Les parts des émissions de **NOx** dues aux secteurs du transport routier, de l'agriculture, résidentiel et tertiaire de la CC Haute Somme et la CC Terre de Picardie sont assez proches. Les émissions de NO<sub>x</sub> liées à l'industrie hors branche énergie de la CC Est de la Somme est plus importante par rapport aux deux autres EPCI du territoire.



**Figure 20.** Répartition des émissions par polluant atmosphérique sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme - approche réglementaire - année 2015



**Figure 21.** Répartition des émissions par polluant atmosphérique sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Somme - approche réglementaire - année 2015



**Figure 22.** Répartition des émissions par polluant atmosphérique sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Picardie - approche réglementaire - année 2015

## 1.4.2 Engagement du territoire du PETR

Le territoire s'est engagé sur les objectifs suivants, en prenant en compte la stratégie énergétique et les gains possibles sur les émissions non énergétiques (application des objectifs du PREPA) :

	Émissions en tonnes depuis 2015							PREPA
	2015	2020	2025	2028	2030	2040	2050	2030
SO <sub>2</sub>	865	847	541	500	<b>472</b>	386	297	<b>139</b>
NO <sub>x</sub>	2 611	2142	1 797	1679	<b>1 601</b>	1 425	1 303	<b>1 229</b>
NH <sub>3</sub>	1 547	1546	1 311	1237	<b>1 188</b>	1 187	1 185	<b>768</b>
COVNM	1 407	1304	1 084	1042	<b>1 014</b>	928	838	<b>1 187</b>
PM <sub>10</sub>	1 044	1002	696	621	<b>571</b>	534	499	<b>241</b>
PM <sub>2,5</sub>	547	504	393	362	<b>342</b>	311	281	<b>457</b>
	Évolution depuis 2015 en %							PREPA
	2015	2020	2025	2028	2030	2040	2050	2030
SO <sub>2</sub>		-2%	-37%	-42%	<b>-45%</b>	-55%	-66%	<b>-84%</b>
NO <sub>x</sub>		-18%	-31%	-36%	<b>-39%</b>	-45%	-50%	<b>-53%</b>
NH <sub>3</sub>		0%	-15%	-12%	<b>-23%</b>	-23%	-23%	<b>-23%</b>
COVNM		-7%	-23%	-33%	<b>-28%</b>	-34%	-40%	<b>-45%</b>
PM <sub>10</sub>		-4%	-33%	-41%	<b>-45%</b>	-49%	-52%	<b>-56%</b>
PM <sub>2,5</sub>		-8%	-28%	-34%	<b>-37%</b>	-43%	-49%	<b>-56%</b>

**Tableau 18.** Engagements de réduction des émissions de polluants pour le PETR Cœur des Hauts-de-France

Pour l'année 2020, les estimations correspondent uniquement au scénario énergétique, sans atteinte des objectifs du PREPA. Pour les années 2025, 2028, 2030, 2040 et 2050, les estimations correspondent à la somme des émissions énergétiques issues de la stratégie énergétique et des émissions non énergétiques respectant le PREPA.

## 1.4.3 Déclinaison des objectifs par EPCI

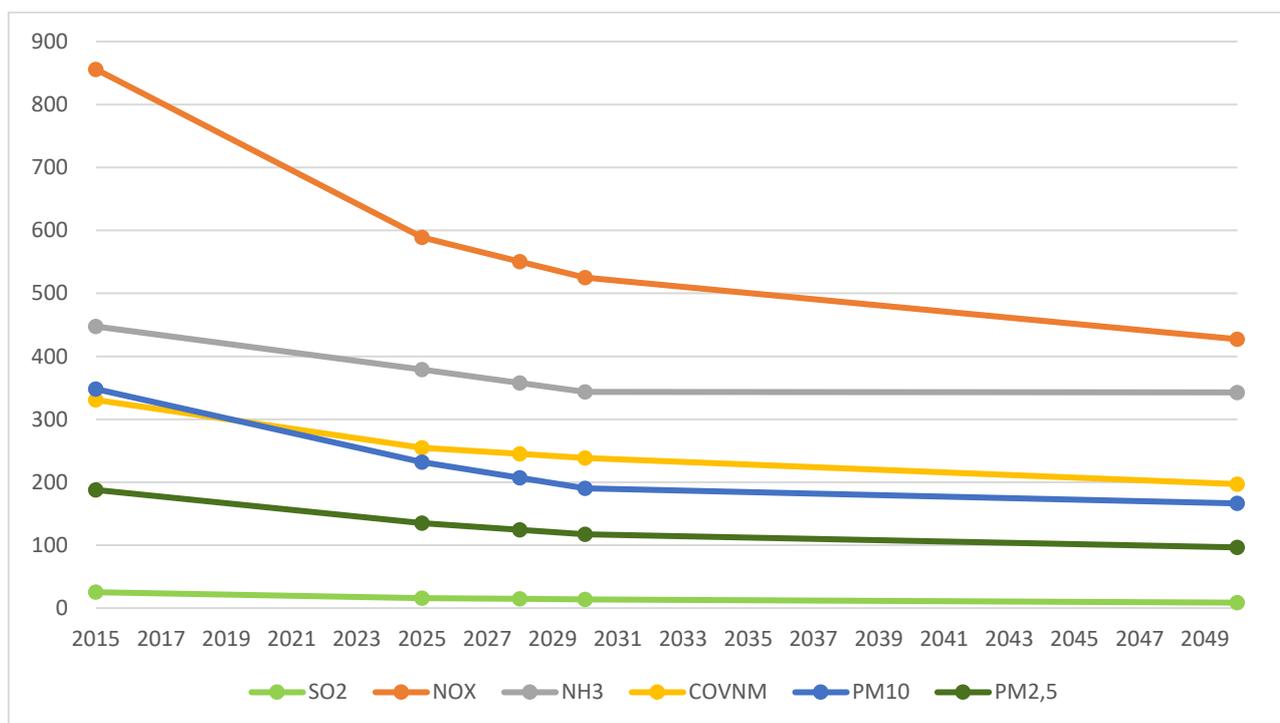
Cette stratégie de réduction des émissions de polluants atmosphériques a été appliquée aux 3 EPCI constituant le PETR, en faisant l'hypothèse que la répartition des émissions entre celles-ci resterait inchangée. Ainsi, il est considéré que les émissions de COVNM de la CC Terre de Picardie, qui correspondent à 18% des émissions de COVNM totales du PETR en 2015, correspondraient toujours à 18% des émissions de COVNM en 2050 après application des objectifs de réduction.

### 1.4.3.1 Communauté de Communes Terre de Picardie

Ainsi, pour la Communauté de Communes Terre de Picardie, on obtient les objectifs d'émissions suivants :

	2015	2025	2028	2030	2050
SO2	25	16	15	14	9
NOX	856	589	551	525	427
NH3	447	379	358	344	343
COVNM	331	255	245	238	197
PM10	348	232	207	190	166
PM2,5	188	135	124	117	96

**Tableau 19.** Objectif d'évolution des émissions de polluants atmosphériques de la Communauté de Communes Terre de Picardie entre 2015 et 2050 (tonnes)



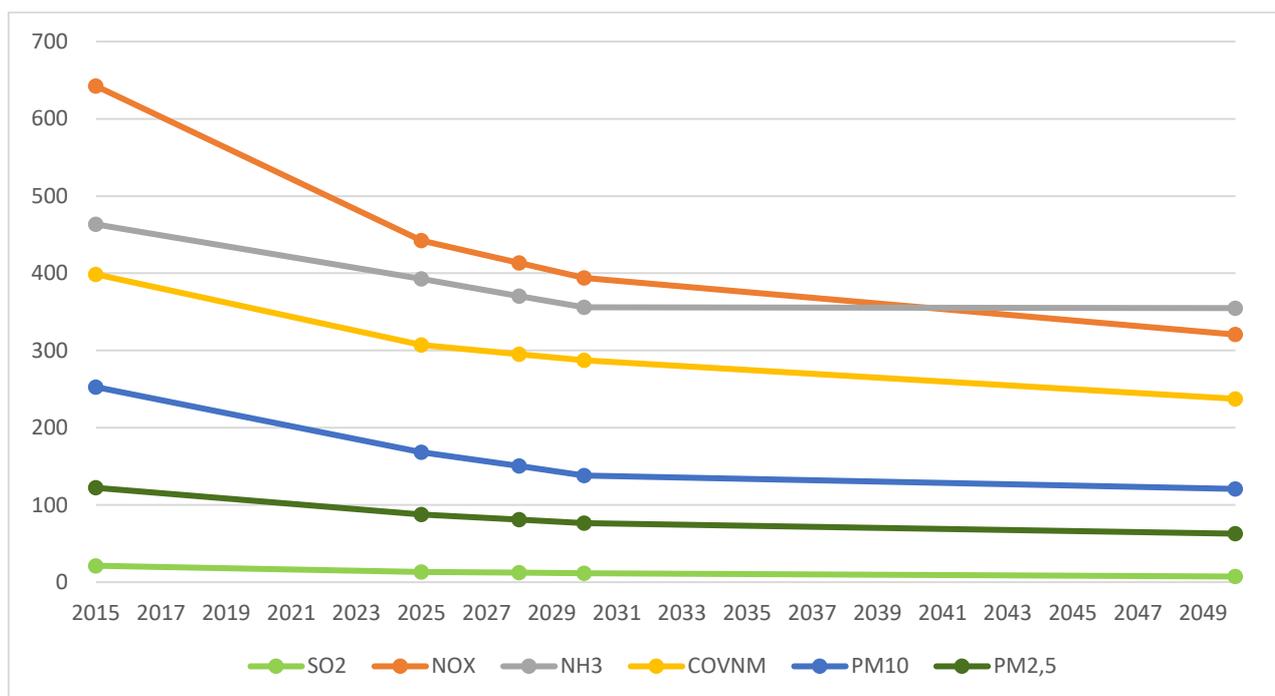
**Figure 23.** Objectif d'évolution des émissions de polluants atmosphériques de la Communauté de Communes Terre de Picardie entre 2015 et 2050 (tonnes)

### 1.4.3.2 Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Pour la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, on obtient les objectifs d'émissions suivants :

	2015	2025	2028	2030	2050
SO2	21	13	12	12	7
NOX	642	442	413	394	321
NH3	463	393	371	356	355
COVNM	399	307	295	287	237
PM10	253	168	150	138	121
PM2,5	122	88	81	76	63

**Tableau 20.** Objectif d'évolution des émissions de polluants atmosphériques de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme entre 2015 et 2050 (tonnes)



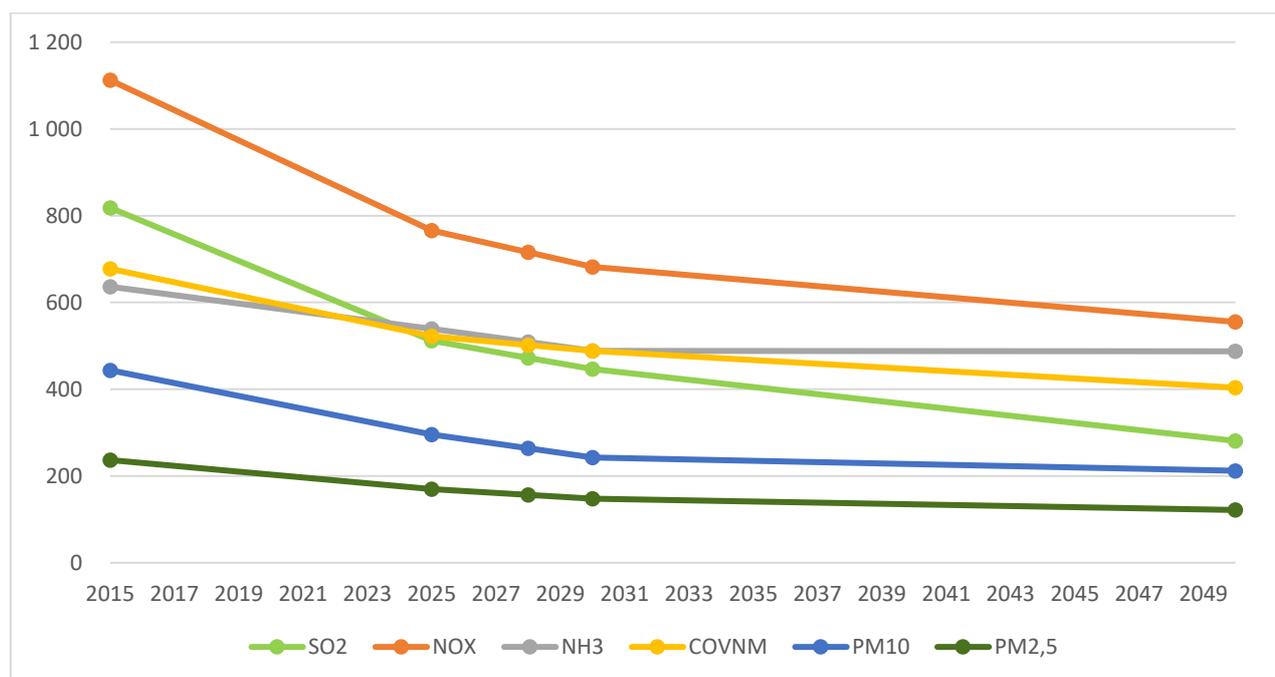
**Figure 24.** Objectif d'évolution des émissions de polluants atmosphériques de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme entre 2015 et 2050 (tonnes)

### 1.4.3.3 Communauté de Communes de la Haute Somme

Enfin, pour la Communauté de Communes de la Haute Somme, on obtient les objectifs d'émissions suivants :

	2015	2025	2028	2030	2050
<b>SO2</b>	818	512	473	446	281
<b>NOX</b>	1 112	766	715	682	555
<b>NH3</b>	636	539	509	489	487
<b>COVNM</b>	678	522	502	488	404
<b>PM10</b>	444	296	264	243	212
<b>PM2,5</b>	237	170	157	148	122

**Tableau 21.** Objectif d'évolution des émissions de polluants atmosphériques de la Communauté de Communes de la Haute Somme entre 2015 et 2050 (tonnes)



**Figure 25.** Objectif d'évolution des émissions de polluants atmosphériques de la Communauté de Communes de la Haute Somme entre 2015 et 2050 (tonnes)

## 1.4.4 Synthèse des objectifs stratégiques d'émissions de polluants atmosphériques du territoire du PETR

La déclinaison par EPCI des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques donne les mêmes objectifs que ceux du PETR Cœur des Hauts-de-France. Ainsi, d'une manière globale, les objectifs de réduction du territoire sont les suivants :

	2015	2025	2028	2030	2050
SO2	0%	-37%	-42%	-45%	-66%
NOX	0%	-31%	-36%	-39%	-50%
NH3	0%	-15%	-20%	-23%	-23%
COVNM	0%	-23%	-26%	-28%	-40%
PM10	0%	-33%	-41%	-45%	-52%
PM2,5	0%	-28%	-34%	-37%	-49%

**Figure 26.** Synthèse des objectifs stratégiques de réduction des émissions de polluants atmosphériques du PETR par rapport à 2015

## 1.5 Augmentation de la séquestration de carbone

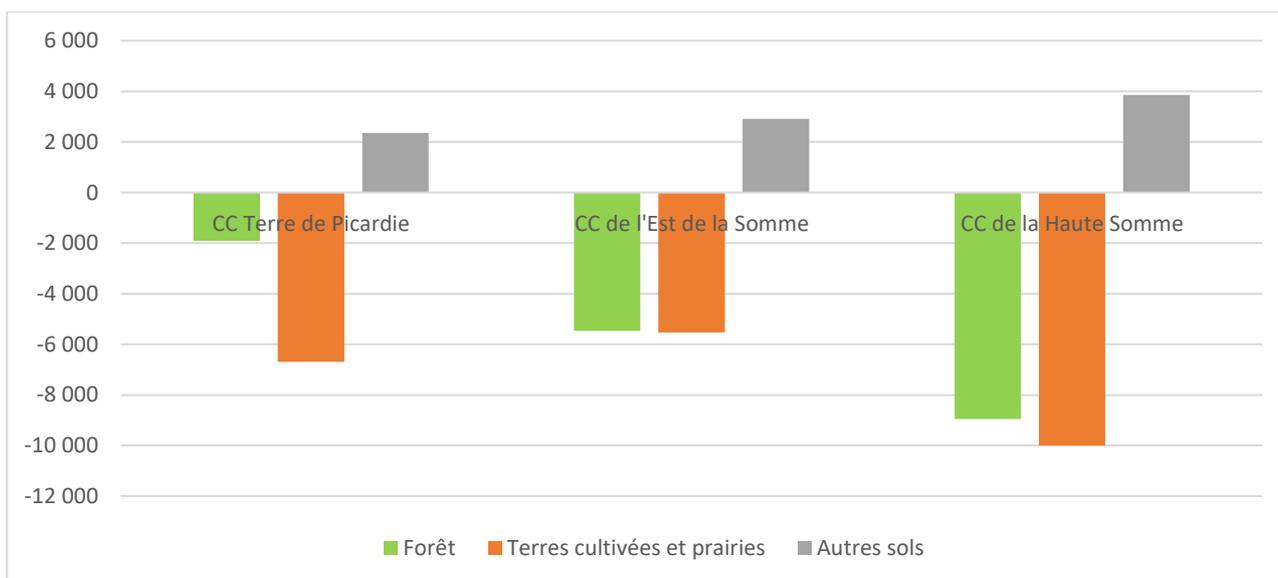
### 1.5.1 Diagnostic de séquestration du carbone

Le territoire permet de séquestrer du carbone dans la biomasse (en forêt principalement) et dans les sols agricoles. En revanche, les changements d'affectation des terres peuvent entraîner des émissions de carbone. Le bilan de ce secteur, appelé UTCAF (utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie), entre ces séquestrations et ces émissions est calculé en estimant :

- Les stocks de carbone en place, tant pour la biomasse aérienne (forêts et haies) que pour les sols de toutes les catégories d'occupation du sol (cultures, forêts, prairies, espaces artificialisés, espaces verts, milieux humides),
- Les surfaces d'occupation du sol et de changements d'occupation du sol pour ces différentes catégories.

Sur le PETR, le bilan de ces flux donne un puits net de 29,4 kt CO<sub>2</sub>/an, soit 2% des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Les Communautés de Communes composant le PETR Cœur des Hauts de France ont des surfaces et des répartitions d'occupation de leur sol différentes, notamment en termes de surfaces agricoles et de forêts. Ainsi, les trois EPCI ont également des capacités de séquestration différentes représentées ci-dessous. Il n'existe pas de diagnostic de séquestration carbone par EPCI. Ainsi, sans données précises par EPCI, la séquestration globale du PETR a été traitée avec les données d'occupation des sols de chaque EPCI pour en estimer la répartition. Celles-ci sont donc moins précises qu'un diagnostic par EPCI. D'après les résultats issus de cette méthode, la séquestration du PETR pourrait se répartir de la manière suivante : la Communauté de Communes de la Haute Somme permettrait 51% de la séquestration totale du PETR (15 092 tCO<sub>2</sub>eq) contre 27% (8 079 tCO<sub>2</sub>eq) pour la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et 21% (6 238 tCO<sub>2</sub>eq) pour la Communauté de Communes Terre de Picardie.



**Figure 27.** Répartition de la séquestration liées aux types de sols par EPCI au sein du PETR (tCO<sub>2</sub>eq)

## 1.5.2 Engagement du territoire du PETR

La stratégie pour le renforcement du stockage carbone dans la biomasse et les sols sur le territoire a été définie selon la trajectoire des projections nationales (scénario avec mesures supplémentaires)<sup>7</sup>. Les objectifs proposés pour le territoire du PETR Cœur des Hauts-de-France sont donc les suivants :

		2015	2025	2028	2030	2050
	Surface (hectares)	Stratégie du territoire				
		Séquestration annuelle nette de dioxyde de carbone (t CO2e)				
Forêt*	4 508	-16 319	-14 240	-13 720	-13 200	-13 000
Terres cultivées et prairies*	89 653	-22 220	-43 940	-49 370	-54 800	-100 200
Autres sols**	8 825	9 131	8 310	8 105	7 900	2 200
<b>Bilan</b>	<b>102 987</b>	<b>-29 409</b>	<b>-49 870</b>	<b>-54 985</b>	<b>-60 100</b>	<b>-111 000</b>

\*Les nombres négatifs correspondent à des puits (absorption) de carbone.

\*\* Autres sols correspond aux terres humides et aux terres artificialisées

**Tableau 22.** Objectifs de séquestration de carbone du PETR Cœur des Hauts-de-France

Ainsi, le stockage de carbone dans la forêt resterait un puits important, même si les quantités stockées diminuaient progressivement jusqu'en 2050 du fait de la hausse des prélèvements. A l'inverse, la séquestration de carbone, via la mise en place de pratiques agricoles, serait à renforcer dans les terres cultivées et prairies pour conserver et renforcer drastiquement le puits en 2050.

Concernant le changement d'affectation des terres, il s'agit habituellement d'une source d'émissions (eg. l'urbanisation) pour laquelle il convient de définir des objectifs de réduction. L'évolution des pratiques agricoles sur le territoire doit aussi permettre d'augmenter le stockage de carbone dans les sols (prairies et terres cultivées) et favoriser l'affectation de culture en prairie.

**Ce bilan permettrait de compenser 6% des émissions directes des GES du territoire en 2030 et 19% en 2050** sur la base des objectifs stratégiques d'émissions de GES choisis précédemment :

	Flux de GES (t CO2e)				
	2015	2025	2028	2030	2050
Flux directs hors UTCF	1 214 698	1 029 712	975 223	939 233	577 301
Flux UTCF	-29 409	-49 870	-54 985	-60 100	-111 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 185 289</b>	<b>979 842</b>	<b>920 238</b>	<b>879 133</b>	<b>466 301</b>
Pourcentage de séquestration	2,4%	4,8%	5,6%	6,4%	19,2%

**Tableau 23.** Objectifs d'émissions et de séquestration de gaz à effet de serre du PETR Cœur des Hauts-de-France

Localement, le territoire ne peut respecter l'objectif de neutralité carbone.

Le territoire ne pouvant respecter les objectifs de la SNBC en termes de réduction d'émissions, la séquestration ne pourra couvrir que 19% des émissions du territoire en 2050, en utilisant tous les leviers dont il dispose pour multiplier par 3,8 la séquestration du territoire.

<sup>7</sup> Scénarios prospectifs Energie – Climat – Air pour la France aux horizons 2030 et 2050. Résultats de projections nationales basés sur l'inventaire édition 2018 (années 1990 à 2016).

### 1.5.3 Déclinaison des objectifs par EPCI

Les Communautés de Communes composant le PETR Cœur des Hauts de France ont des surfaces et des répartitions d'occupation de leur sol différentes, notamment en termes de surfaces agricoles et de forêts. Ainsi, cette partie décline les objectifs globaux du PETR au niveau de chaque EPCI en fonction de leur spécificité. L'occupation des sols de chaque Communauté de Communes du PETR est connue et a permis d'affecter les flux de carbone correspondant à chaque territoire en fonction de sa surface dans le PETR.

#### 1.5.3.1 Communauté de Communes Terre de Picardie

Ainsi, pour la Communauté de Communes Terre de Picardie, on obtient les objectifs suivants :

		2015	2025	2028	2030	2050
	Surface (hectares)	Stratégie du territoire				
		Séquestration annuelle nette de dioxyde de carbone (t CO <sub>2</sub> e)				
Forêt	526	-1 905	-1 662	-1 601	-1 541	-1 517
Terres cultivées et prairies	26 998	-6 691	-13 232	-14 867	-16 502	-30 174
Autres sols	2 279	2 358	2 146	2 093	2 040	568
<b>Bilan</b>	<b>29 803</b>	<b>-6 238</b>	<b>-12 748</b>	<b>-14 375</b>	<b>-16 003</b>	<b>-31 123</b>

**Tableau 24.** Objectif d'évolution de la séquestration de la Communauté de Communes Terre de Picardie entre 2015 et 2050 (tCO<sub>2</sub>eq)

A l'échelle nationale, l'objectif est l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, c'est-à-dire que le territoire devra avoir la capacité de séquestrer toutes les émissions de GES annuelles. En faisant un bilan de l'atteinte de cet objectif par la Communauté de Communes Terre de Picardie, on obtient :

	Flux de GES (t CO <sub>2</sub> e)				
	2015	2025	2028	2030	2050
Flux directs hors UTCF	277 072	234 123	221 467	213 105	123 486
Flux UTCF	-6 238	-12 748	-14 375	-16 003	-31 123
<b>TOTAL</b>	<b>270 834</b>	<b>221 375</b>	<b>207 091</b>	<b>197 102</b>	<b>92 363</b>
Pourcentage de séquestration	2%	5%	6%	8%	25%

**Tableau 25.** Objectifs d'émissions et de séquestration de gaz à effet de serre de la Communauté de Communes Terre de Picardie

Ainsi, la Communauté de Communes Terre de Picardie n'atteint pas l'objectif de neutralité carbone et pourrait, en suivant ses objectifs, séquestrer 25% de ses émissions de GES annuelles à horizon 2050.

### 1.5.3.2 Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Pour la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, on obtient les objectifs suivants :

		2015	2025	2028	2030	2050
	Surface (hectares)	Stratégie du territoire Séquestration annuelle nette de dioxyde de carbone (t CO <sub>2</sub> e)				
Forêt	1 510	-5 465	-4 769	-4 595	-4 421	-4 354
Terres cultivées et prairies	22 319	-5 532	-10 939	-12 291	-13 642	-24 945
Autres sols	2 820	2 918	2 656	2 590	2 525	703
<b>Bilan</b>	<b>26 649</b>	<b>-8 079</b>	<b>-13 052</b>	<b>-14 295</b>	<b>-15 538</b>	<b>-28 595</b>

**Tableau 26.** Objectif d'évolution de la séquestration de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme entre 2015 et 2050 (tCO<sub>2</sub>eq)

A l'échelle nationale, l'objectif est l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, c'est-à-dire que le territoire devra avoir la capacité de séquestrer toutes les émissions de GES annuelles. En faisant un bilan de l'atteinte de cet objectif par la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, on obtient :

	Flux de GES (t CO <sub>2</sub> e)				
	2015	2025	2028	2030	2050
Flux directs hors UTCF	496 823	423 690	402 312	388 246	248 605
Flux UTCF	-8 079	-13 052	-14 295	-15 538	-28 595
<b>TOTAL</b>	<b>488 744</b>	<b>410 639</b>	<b>388 017</b>	<b>372 708</b>	<b>220 010</b>
Pourcentage de séquestration	2%	3%	4%	4%	12%

**Tableau 27.** Objectifs d'émissions et de séquestration de gaz à effet de serre de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Ainsi, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme n'atteint pas l'objectif de neutralité carbone et pourrait, en suivant ses objectifs, séquestrer 12% de ses émissions de GES annuelles à horizon 2050.

### 1.5.3.3 Communauté de Communes de la Haute Somme

Enfin, pour la Communauté de Communes de la Haute Somme, on obtient les objectifs suivants :

		2015	2025	2028	2030	2050
	Surface (hectares)	Stratégie du territoire Séquestration annuelle nette de dioxyde de carbone (t CO <sub>2</sub> e)				
Forêt	2 472	-8 949	-7 809	-7 524	-7 239	-7 129
Terres cultivées et prairies	40 336	-9 997	-19 769	-22 212	-24 655	-45 081
Autres sols	3 726	3 855	3 508	3 422	3 335	929
<b>Bilan</b>	<b>46 534</b>	<b>-15 092</b>	<b>-24 070</b>	<b>-26 314</b>	<b>-28 559</b>	<b>-51 281</b>

**Tableau 28.** Objectif d'évolution de la séquestration de la Communauté de Communes de la Haute Somme entre 2015 et 2050 (tCO<sub>2</sub>eq)

A l'échelle nationale, l'objectif est l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, c'est-à-dire que le territoire devra avoir la capacité de séquestrer toutes les émissions de GES annuelles. Ainsi, en faisant un bilan de l'atteinte de cet objectif par la Communauté de Communes de la Haute Somme, on obtient :

	Flux de GES (t CO <sub>2</sub> e)				
	2015	2025	2028	2030	2050
Flux directs hors UTCF	440 803	371 897	351 444	337 881	205 210
Flux UTCF	-15 092	-24 070	-26 314	-28 559	-51 281
<b>TOTAL</b>	<b>425 711</b>	<b>347 828</b>	<b>325 130</b>	<b>309 322</b>	<b>153 928</b>
Pourcentage de séquestration	3%	6%	7%	8%	25%

**Tableau 29.** Objectifs d'émissions et de séquestration de gaz à effet de serre de la Communauté de Communes de la Haute Somme

Ainsi, la Communauté de Communes de la Haute Somme n'atteint pas l'objectif de neutralité carbone et pourrait, en suivant ses objectifs, séquestrer 25% de ses émissions de GES annuelles à horizon 2050.

## 1.5.4 Synthèse des objectifs stratégiques de séquestration carbone du PETR

	2015	2025	2028	2030	2050
<b>Communauté de Communes Terre de Picardie</b>	2,3% des émissions en 2015	5,4% des émissions en 2025	6,5% des émissions en 2028	7,5% des émissions en 2030	25,4% des émissions en 2050 multiplications par 5
<b>Communauté de Communes de l'Est de la Somme</b>	1,6% des émissions en 2015	3,1% des émissions en 2025	3,6% des émissions en 2028	4% des émissions en 2030	11,5% des émissions en 2050 multiplications par 3,5
<b>Communauté de Communes de la Haute Somme</b>	3,4% des émissions en 2015	6,5% des émissions en 2025	7,5% des émissions en 2028	8,5% des émissions en 2030	25% des émissions en 2050 multiplications par 3,4
<b>Total</b>	2,4% des émissions en 2015	4,8% des émissions en 2025	5,6% des émissions en 2028	6,4% des émissions en 2030	19,2% des émissions en 2050 + 277%, ou multiplication par 3,8

**Tableau 30.** Synthèse des objectifs stratégiques de séquestration carbone du PETR